



Signe typographique qui représente la conjonction de coordination "et"

Bureau de dépôt - Bruxelles X
P701162

Belgique - België

P.P.
Bruxelles X

1 / 2425

Périodique trimestriel du CIEP/MOC
n° 74 • octobre • novembre • décembre • 2012



Une fiscalité équitabile?

© REPORTAGE PHOTO & 74





| | |
|---|-----------|
| EDITO | 3 |
| ANALYSE | |
| Une fiscalité équitable? | |
| L'impôt, c'est quoi, et qui le paye? | 4 |
| Pourquoi les sociétés paient-elles si peu d'impôts? | 6 |
| La Belgique un enfer fiscal? | 6 |
| Le calcul de l'impôt traite-t-il de manière juste et égalitaire les hommes et les femmes? | 8 |
| Taxer la malbouffe = une solution? | 8 |
| Et finalement, à quoi sert l'impôt? | 9 |
| Pour en savoir plus | 9 |
| MOUVEMENT EN CAMPAGNE | |
| Dégressivité des allocations de chômage: la précarité des femmes va encore s'aggraver! | 10 |
| L'odyssée de l'espace | 11 |
| Une couverture de laine, c'est bien. Une couverture sociale, c'est mieux! | 12 |
| Clôture de la campagne «La santé un droit pour tous!» | 14 |
| Printemps arabe: un an après | 15 |
| VIE DE L'ISCO | |
| Un nouveau groupe ISCO à Liège | 16 |
| MÉMOIRE EN RÉSUMÉ | 17 |
| Mémoires ISCO présentés à Namur en septembre 2012 | 15 |
| EN RÉGIONS | |
| Exposition de photos citoyennes «Comm'une démocratie» à Charleroi | 21 |
| Table citoyenne à l'Agora: les participants s'expriment sur le logement | 22 |
| Des activités du CIEP-Luxembourg | 24 |
| Salon de l'énergie à Momignies | 25 |
| EN BREF | 25 |
| AGENDA | 27 |



© REPORTAGE PHOTO & 74

**Quand l'art descend sur la ville, il s'embarque ou s'encanaille?
Quand l'art se fait urbain, est-il policé ou impertinent?
Quand l'art sort dans la rue, fait-il commerce ou manifestation?
Quand l'art bat le pavé, se veut-il curiosité touristique ou barricade révolutionnaire?
Lisons ce que l'art urbain nous dit au fil du parcours photographique.**

Comité de rédaction: Lahcen Ait Ahmed, Stéphanie Baudot, Christian Boucq, Virginie Delvaux, France Huart (coordination), Alain Loute, Florence Moussiaux, Michèle Stessel et Nicole Tinant

Secrétariat: Francine Baillet, Rita D'Agaro, Lysiane Mettens

Ont participé à ce numéro: Christian Boucq, Virginie Delvaux, Pierre de Selliers, France Huart, Michèle Stessel, Nicolas Vandenhemel

Photos: Anne Collard, France Huart, Olivier Lambert, Aurélie Noirhomme, Luisa Soriano

CIEP communautaire: Tél: 02/246.38.41, 42, 43 - Fax: 02/246.38.25 - Courriel: communautaire@ciep.be

Editeur responsable: Virginie Delvaux - Chaussée de Haecht 579 - 1030 Bruxelles

Design: DCL PRINTERS - Courriel: dcl.printers@skynet.be - Imprimé sur papier 100% recyclé sans chlore

E n campagne!

PAR VIRGINIE DELVAUX,
DIRECTRICE DU
CIEP-ISCO

En campagne fait référence à une opération de communication de durée déterminée ayant un but de propagande. Par extension, cela signifie «se mettre en action».

Faire campagne, se mettre en campagne, partir en campagne, établir un plan de campagne, autant de termes qui sont attribués à l'Homme politique, mais aussi au domaine commercial ou publicitaire. Depuis quelques années, ce vocabulaire s'est aussi élargi à l'action sociale (via tout d'abord l'action humanitaire des ONG) et, depuis une petite dizaine d'années maintenant, fait partie intégrante des missions culturelles d'associations d'éducation permanente comme la nôtre.

Se mettre en action en vue de sensibiliser le grand public dans le but de faire évoluer les comportements et les mentalités sur des enjeux culturels, de citoyenneté et de démocratie, est le projet mené par le CIEP deux fois par an dans ses campagnes d'action à destination d'un large public. Pour la 4^{ème} année consécutive et après avoir démontré que l'alimentation, l'accès à l'énergie et l'aménagement de l'espace pouvaient être envisagés de manière plus juste et durable, le CIEP décline son slogan «Que la course au profit expire, pour que la planète respire!» autour de la notion de justice fiscale.

Et l'enjeu n'est pas simple à traiter car les discussions du quotidien tendent à faire penser que la fiscalité est un mal qu'il serait bon de réduire à sa plus simple expression: n'entendons-nous pas si souvent que nous sommes trop taxés et que l'Etat dépense trop! C'est pourquoi ce numéro de *L'Esperluette* vous propose un ensemble d'articles expliquant, de manière concise, didactique et engagée, l'enjeu d'une fiscalité juste et équitable entre tous et toutes. Et comme cet aspect nous paraît tout à fait essentiel et qu'il vaut mieux taper deux fois sur le clou que pas du tout, le CIEP va poursuivre cette campagne en la déclinant en actions en 2013.

Vous avez déjà vu cette campagne dans une autre revue? Non, vous ne souffrez pas de diplopie¹: les publications des organisations du mouvement² ont une fois de plus accepté de participer au projet, car on n'est jamais trop nombreux pour essayer des manières de voir le monde plus égalitaire, juste, et durable!

Vous aurez d'ailleurs également l'occasion de découvrir dans ce numéro, d'autres campagnes d'action portées par Solidarité mondiale, Vie féminine et les Equipes Populaires. Car quelle que soit la porte d'entrée, il est essentiel que nous œuvrions ensemble, avec d'autres associations, pour dénoncer les exclusions, les injustices et les inégalités en sensibilisant la population et en faisant pression sur les différents acteurs de notre système.

En cette période de fêtes et de vœux, nous vous souhaitons que cette fin d'année soit douce et profondément solidaire! ■

1. Le fait de voir double.
2. Notamment les journaux «En marche» de la Mutualité chrétienne, «L'Info» de la CSC, les magazines «Contrastes» des Equipes populaires, «Axelle» de Vie féminine, «Zig Zag» de la JOCF, «Démocratie» du MOC.



© REPORTAGE PHOTO & 74



Ça vous inspire ?

Vous voulez agir ou réagir :
www.ciep.be, onglet « campagne »
 ou par voie postale
 CIEP, chaussée de Haecht 579
 1030 Bruxelles

Une fiscalité équitable ?

Ces dernières semaines, grâce à l'homme d'affaires français Bernard Arnault et à Didier Reynders, ancien ministre belge des Finances et aujourd'hui en charge des Affaires étrangères, la question de l'impôt est revenue à l'avant-plan de l'actualité. En demandant d'être naturalisé belge, Bernard Arnault a donné l'impression de vouloir fuir son pays, la France, avant que les projets d'imposition des hauts revenus annoncés par le Président François Hollande ne viennent lui prendre une petite part de sa très grande fortune... Cela a en tout cas mis en lumière ce que la gauche politique et le mouvement ouvrier dénoncent souvent en Belgique: notre pays est un paradis fiscal pour les plus fortunés. Par ailleurs, une visite dans cet autre paradis fiscal qu'est la Suisse a amené Didier Reynders à proposer un deal avec ce pays, par lequel la Belgique fermerait les yeux sur les capitaux belges évadés et accueillis? généreusement? par les banques helvétiques, en échange d'une rétribution financière, bienvenue en ces temps de disette budgétaire publique...

C'est à ne plus rien comprendre! Dans le même temps, le sentiment le plus répandu dans l'opinion publique, renforcé par des médias souvent fort peu critiques sur la question, est qu'à la fois les citoyens belges croulent sous le poids d'un impôt totalement excessif et d'un État outrageusement dépensier, et que, comme le dit la «sagesse populaire», *c'est todis les p'tits qu'on sprotche*: en d'autres termes, moins vous avez, plus on vous prend...!

Alors, la Belgique est-elle un enfer ou un paradis fiscal? Et si elle était simplement le pays de l'injustice fiscale... Le revenu du travail d'un ouvrier ou d'un employé y est par exemple davantage imposé que le revenu tiré par un propriétaire bailleur de ses immeubles. Une PME verse généralement plus d'impôts relativement à ses bénéficiaires qu'une multinationale qui profite d'une ingénierie fiscale. Ce ne sont que deux exemples parmi d'autres.

L'objet de ce dossier est de tirer tout cela au clair. En apportant des réponses aux questions que tout un chacun-e est en droit de se poser: qui paye de l'impôt? À quoi cela sert-il? Est-ce équitable?

L'impôt, c'est quoi, et qui le paye ?

Dans les comparaisons internationales, les chiffres donnés pour notre pays englobent généralement la fiscalité (= l'impôt) et la para-fiscalité (= les cotisations sociales perçues sur les salaires, et réparties entre une part «employeurs» et une part «travailleurs»). Ce qui justifie souvent que la Belgique apparaisse comme un pays où les citoyens sont très imposés, puisque l'on compare des pays où la sécurité sociale n'existe pas (et où seuls les citoyens fortunés peuvent se payer une couverture sociale en faisant appel à des assurances privées, comme aux États-Unis) et des pays, comme le nôtre, mais aussi les pays scandinaves, qui disposent d'une protection sociale «solidarisée» très forte.

Cotisations sociales?

Commençons donc par ce qui n'est pas de l'impôt, mais qui est souvent perçu comme tel par les citoyens: les cotisations sociales.

Ce n'est pas de l'impôt, car les recettes qu'elles génèrent retournent directement à la sécurité sociale, et non au budget de l'État. Elles sont donc clairement et exclusivement dédiées à la protection sociale des travailleurs (salariés et indépendants) et à leurs familles. Il s'agit des pensions de retraite, des indemnités de maladie et d'invalidité, du remboursement des soins de santé et des frais hospitaliers, des allocations familiales, des allocations de chômage. Le principe de base est double: c'est une assurance (tout le monde y contribue obligatoirement) et elle est

solidaire (ceux qui travaillent payent les retraites des actuels pensionnés, les travailleurs qui n'ont pas d'enfant contribuent aux allocations familiales de ceux qui en ont, les personnes en bonne santé payent pour ceux qui sont malades ou invalides, etc.)

Il faut toutefois noter ici une inégalité entre les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants: les premiers payent des cotisations sociales proportionnelles à leur revenu (un cadre supérieur paye davantage qu'un ouvrier non qualifié), alors que chez les indépendants, il existe un mécanisme de plafonnement des cotisations sociales, qui conduit à ce que les indépendants les plus riches contribuent relativement moins que les petits indépendants. C'est une



injustice, à la fois entre les salariés et les indépendants, mais aussi entre les indépendants!

Différentes formes d'impôts

Pour ce qui concerne l'impôt proprement dit, il en existe différentes formes qui sont autant de contributions demandées aux ménages et aux entreprises.

- L'impôt des personnes physiques est le plus connu: il s'agit de l'impôt sur le revenu du travail, que chaque contribuable (qu'il soit chef d'entreprise, haut fonctionnaire, commerçant, employé, ouvrier, etc.) qui bénéficie d'un revenu minimal (au-delà de...) est tenu de payer et pour lequel il remplit chaque année une déclaration d'impôt. Cet impôt est progressif, c'est-à-dire qu'il est basé sur des tranches de revenus, dont la contribution augmente au fur et à mesure que ce revenu croît.

Cette progressivité est toutefois mise à mal par deux phénomènes: la suppression des taux les plus élevés (ceux au-delà de 50%), qui fut un véritable cadeau fiscal aux personnes les plus fortunées; et le recours systématique et cumulatif aux déductions fiscales de toutes formes, qui permettent de réduire fortement l'impôt dû.

- Mais nous payons également de l'impôt à chaque achat que nous réalisons, en tant que consommateurs: il est alors appelé «impôt indirect» et il s'agit principalement de la TVA, qui est perçue sur l'ensemble des biens et services, et notamment sur des produits de première nécessité comme l'alimentation et le mazout de chauffage. C'est ici aussi qu'on retrouve les accises, qui sont perçues sur l'achat d'alcool ou de cigarettes, par exemple.

- Les citoyens sont également amenés à s'acquitter d'un impôt, lorsqu'ils bénéficient d'un héritage, lorsqu'ils disposent d'un revenu (très conséquent) sur leur épargne ou qu'ils détiennent des biens immobiliers qu'ils mettent en location.

- Ils payent aussi un impôt communal et provincial, très variable selon la commune et la province dans lesquelles ils habitent: ce qu'on appelle les «centimes additionnels» (à savoir un pourcentage calculé sur l'impôt payé en tant qu'impôt des personnes physiques) qui varie par exemple (pour 2012) de 8,5% à Charleroi ou à La Louvière, à 5,7% à Waterloo et à ... 0% à Knokke et Koksijde.

- À côté de l'impôt sur le revenu, il existe aussi un impôt sur le capital, qu'il soit immobilier (propriétés) ou mobilier (épargne, dividendes, etc.). Toutefois, et cela est régulièrement dénoncé par notre mouvement comme par l'ensemble des forces progressistes, il existe une double injustice au sujet de l'impôt perçu en Belgique sur le capital: d'une part, il est globalement, et très largement, inférieur à l'impôt sur le revenu payé par les travailleurs, salariés ou indépendants. Et d'autre part, il n'est pas progressif: cela signifie que les plus gros patrimoines payent relativement moins que les plus petits...

Par contre, contrairement à ce qui existe dans la toute grande majorité des pays qui nous entourent, les actionnaires belges ne payent pas d'impôt sur les plus-values qu'ils réalisent lorsqu'ils revendent leurs participations; et contrairement à un pays comme la France, il n'existe pas d'impôt spécifique sur les plus grandes fortunes.

Impôt des sociétés (ISOC)

Les travailleurs, salariés ou indépendants, ne sont pas les seuls à payer de l'impôt: les entreprises sont également sollicitées, en étant soumises à l'ISOC, c'est-à-dire l'impôt des sociétés, qui est dû en fonction du bénéfice qu'elles génèrent. Le taux de l'ISOC est de 33,99 %, mais les entreprises disposent d'un arsenal de mesures (plus de 40, selon *l'Echo de la Bourse*, comme les intérêts notionnels ou les «revenus définitivement taxés») qui leur permettent de faire ce qu'on appelle parfois de

l'«optimisation fiscale», à savoir de l'ingénierie, tout à fait légale, mais contestable sur le plan de l'éthique, en vue de réduire plus ou moins fortement leur contribution au budget de l'État. Ce sont en général les entreprises les plus grosses et les plus profitables qui ont recours à ce genre de dispositions, qui peuvent parfois limiter leur impôt à un montant proche de... zéro!

En conclusion, constatons que la justice fiscale n'existe pas entre les différents types d'impôt présents en Belgique: un revenu tiré de son travail quotidien par un ouvrier ou un employé est davantage imposé que celui obtenu en étant rentier ou propriétaire bailleur de biens immobiliers; une PME verse, en général, davantage d'impôts relativement à ses bénéfices qu'une grande entreprise multinationale; payer de la TVA sur le pain acheté chaque jour coûte plus cher à un chômeur chef de ménage qu'au directeur exécutif de l'une des grandes banques du pays.

Le Mouvement Ouvrier Chrétien rassemble et est le porte-parole politique de ses organisations constitutives: CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Equipes Populaires, la JOC et JOCF.

Ce dossier a été réalisé par le CIEP (Mouvement d'éducation permanente du MOC), avec le soutien de

culture.be

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Remerciements: Thierry JACQUES, Thierry DOCK, Monique VAN DIEREN, Cécile de WANDELEER, Catherine DALOZE, France HUART, Olivier LAMBERT, Nicole TINANT, Patrick FELTESSE • Illustrations: Fotolia et Salemi • Editrice responsable: V. Delvaux, chaussée de Haecht 579 à 1030 Bruxelles.



Pourquoi les sociétés paient-elles si peu d'impôts ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le taux d'imposition effectif moyen des entreprises est passé de 19,9% en 2001 à 11,8% en 2009. Le moins qu'on puisse dire est qu'on est largement en dessous du taux d'imposition légal, qui est de 33,99%. Si les entreprises payaient ne fût-ce qu'un taux de 20%, les pouvoirs publics auraient perçu plus de 7 milliards de recettes supplémentaires...

A titre d'exemple, la filiale financière d'ArcelorMittal, ArcelorMittal and Finance Belgium, n'aurait payé aucun impôt sur les bénéfices engrangés en 2010.

L'ISOC est en proie à un nivellement par le bas et les grandes entreprises, grâce à des mesures d'ingénierie fiscale, échappent aujourd'hui largement à l'impôt. Parmi les mécanismes dont bénéficient les entreprises figure la déductibilité des intérêts notionnels. Les intérêts notionnels sont une mesure de déductibilité accordée à une entreprise qui veut investir et, pour cela, utilise ses fonds propres au lieu d'avoir recours à l'emprunt. L'effet retour promis était qu'une telle mesure générerait de l'emploi. Or, rien n'est moins sûr. Les estimations, notamment de la Banque nationale, évoquent quelques trois mille emplois créés. Mais vu l'investissement de l'Etat dans ces mesures, le prix de ces

emplois est véritablement énorme pour les finances publiques.

Des corrections sont indispensables en matière de fiscalité des entreprises. Sinon, à terme, l'impôt des sociétés ne jouera plus aucun rôle ni dans l'apport de recettes à l'Etat ni dans la redistribution. Durant la campagne électorale française, même le candidat Sarkozy a affirmé que la situation était devenue indécente et qu'il fallait mettre en place un taux d'imposition minimum pour les sociétés. En Belgique, la droite considère que l'idée est stupide et elle l'a enterrée en quelques heures lors du contrôle budgétaire du printemps 2012. Indéfendable selon elle!

La correction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises devrait prendre les formes suivantes:

- La déduction des intérêts notionnels doit être revue pour introduire des limites plus strictes, tant pour les grandes entreprises que pour les PME.
- Un taux minimum d'imposition doit être fixé sur les bénéfices des sociétés. Il est indécent que l'ingénierie fiscale permette à des entreprises d'échapper totalement à l'ISOC.
- Le système des revenus définitivement taxés (RDT) doit être durci. Ce mécanisme consiste à ne pas taxer les revenus réalisés par une entreprise et qui ont déjà été imposés dans un pays tiers. Le régime belge, très favorable en matière de revenus définitivement taxés, est l'un des moyens que les grandes entreprises établies en Belgique utilisent pour échapper à l'impôt.
- Une harmonisation des taux d'impôts des sociétés au niveau européen est indispensable. Elle doit permettre de stopper le nivellement par le bas et la concurrence fiscale entre les Etats.

La Belgique, un enfer fiscal ?

Trouvez-vous normal qu'un travailleur qui gagne 40.000 € (salaire annuel imposable) paie en moyenne 14.000 € d'impôts, alors qu'un rentier ou un spéculateur qui gagne également 40.000 € n'en paie que 9.200 €?

«L'enfer fiscal» tant décrié est en réalité un paradis fiscal pour ceux qui ont d'importants revenus immobiliers ou mobiliers (issus de placements financiers). Bernard Arnault, 1^{re} fortune européenne, ainsi que des milliers d'autres exilés fiscaux ont bien compris que la Belgique est un pays de cocagne pour eux!

Pourquoi l'IPP est inégalitaire en Belgique?

Différentes raisons expliquent cette inégalité.

- Parce que la progressivité de l'impôt, un des principes de base de la redistribution des richesses, a été supprimée pour les tranches supérieures de revenus.

Le barème progressif

| Revenu imposable | Taux marginal |
|------------------------|---------------|
| 0 - 7.560 € | 25% |
| de 7.560€ - 10.760 € | 30% |
| de 10.760 € - 17.920 € | 40% |
| de 17.920 € - 32.860 € | 45% |
| 32.860 € et plus | 50% |

Source: Les tranches de l'impôt des personnes physiques (2009).

Auparavant, le % d'imposition des hauts revenus était entre 52,5% et 55% (supprimé en 2002 par la réforme fiscale du ministre reynders) et jusqu'à 62,5% pour les tranches les plus élevées (supprimé en 1980 par le gouvernement Martens-Gol).

- Parce que les revenus mobiliers ne sont pas globalisés, c'est-à-dire que l'impôt n'est pas calculé sur base du total des revenus mais de manière différenciée et à des taux nettement plus favorables pour la taxation des revenus financiers.
- Parce que les déductibilités fiscales (épargne-pension, travaux de rénovation, titres-services...) bénéficient principalement aux moyens et hauts revenus, et diminuent de facto leur taux d'imposition. La



Pour la femme de ménage d'Albert Frère, oui.

Pour Bernard Arnault, 1^{ère} fortune de France, non !

Belgique est connue pour son «laxisme fiscal» en termes d'avantages de toute nature. Ce n'est pas pour rien que le pourcentage de voitures de société y est le plus élevé d'Europe...

- Parce que de nombreux indépendants choisissent de créer une société pour que la majorité de leurs revenus soit soumise à l'impôt des sociétés (ISOC) plutôt qu'à l'impôt sur les personnes physiques (IPP).
- Parce qu'il n'y a pas de taxe sur les plus-values lors de vente d'actions. Nous sommes un des rares pays européens à ne pas appliquer d'impôt sur ce type de revenus. Un fiscaliste a calculé que si Mitt Romney, dont c'est la principale source de revenus, avait été un contribuable belge, il n'aurait payé que 5% d'impôts. Alors qu'aux USA, il en paye 19%!
- Parce que la fraude et l'évasion fiscales sont principalement pratiquées par des personnes qui disposent déjà de hauts revenus, qui bénéficient de conseils de fiscalistes avisés et dont les montages fiscaux leur permettent d'éluder ou de diminuer fortement leurs impôts (les 10% les plus riches représentent 57% de la fraude, les 10% les moins riches... seulement 0,1%).
La fraude et l'évasion fiscales sont notamment rendues possibles parce qu'il n'y a toujours pas en Belgique, de levée effective du secret bancaire. Un des arguments brandis par ses opposants est le respect de la vie privée... auquel les salariés n'ont pas droit puisque leurs moindres revenus sont automatiquement renseignés à l'administration fiscale!
- Parce qu'il n'y a pas de péréquation cadastrale, c'est-à-dire que les revenus immobiliers sont taxés sur la valeur des biens en 1975 et non sur les loyers réellement perçus actuellement.
- Parce qu'il n'y a pas d'impôt sur la fortune (ISF) en Belgique.

- Parce que la législation belge n'est pas adaptée à une perception correcte des droits d'enregistrement et de succession.
- Parce que... parce que... parce que...

La Belgique est donc un paradis fiscal pour les riches, non seulement grâce à des taux d'imposition faibles, voire inexistantes sur les revenus du capital, mais aussi par les multiples voies légales ou tolérées qui sont utilisées pour faire baisser leur taux d'imposition. C'est donc le déséquilibre entre la taxation des revenus du travail et ceux du capital qu'il faut corriger en profondeur.

Des pistes pour corriger l'injustice fiscale

Avec le Réseau pour la Justice Fiscale¹, le MOC revendique notamment:

- la levée complète du secret bancaire, nécessitant un cadastre des revenus mobiliers et immobiliers pour permettre de taxer correctement l'ensemble des revenus et de lutter plus efficacement contre la fraude fiscale;
- l'instauration d'un impôt sur la fortune (impôt progressif de 1 à 3% sur les fortunes de plus d'un million d'euros hors habitation propre);
- la taxation des plus-values, comme c'est le cas de la plupart des pays européens.

Argumentaire pour tordre le cou à la «rage taxatoire»

- Ne pas prendre les comparaisons européennes pour de l'argent comptant: les pays qui affichent un taux d'imposition faible sont généralement ceux où la protection sociale est faible. A quoi sert de payer moins d'impôts si c'est pour devoir payer une multitude de biens et services collectifs au prix fort?

- La rage taxatoire est rendue inopérante pour des personnes «bien conseillées», pour qui il existe de multiples moyens légaux, douteux ou illégaux d'échapper à l'impôt.

Un exemple (légal): la taxe supplémentaire de 4% sur les revenus mobiliers de plus de 20.020 € instaurée par le gouvernement Di Rupo en janvier 2012 est peu efficace car les personnes concernées ont la possibilité de déplacer leurs capitaux vers des produits financiers non concernés par cette mesure.

- Il y a une grande différence entre le taux officiel d'imposition (celui publié dans les statistiques européennes) et le taux effectif, c'est-à-dire le taux moyen réellement appliqué à l'ensemble des ménages.

Ainsi, en moyenne, les revenus du travail sont taxés à 45%, ceux de l'immobilier à 45% (mais sur une base fictive inférieure aux revenus réels, sauf en cas de location professionnelle), ceux du capital sous forme de dividendes distribués par les entreprises à 25%, ceux du capital sous forme des intérêts distribués par les entreprises ou les banques à 15%, et ceux des plus-values à...0%!

Cependant, selon le Réseau pour la Justice Fiscale, le taux d'imposition réel de l'IPP est de 28.1% si l'on tient compte de toutes les formes de revenus déclarés à l'IPP et de toutes les déductions fiscales, dont on sait qu'elles profitent principalement aux hauts revenus.

A ces 28.1% s'ajoutent 27.3% de cotisations de sécurité sociale, ce qui fait dire erronément à certains (comme la société de consultance Price Waterhouse Cooper qui organise la célèbre Tax Freedom Day) que l'on dépasse 50% d'impôts en Belgique...

En conclusion: La rage taxatoire est loin de concerner les hauts revenus. Or, ce sont eux qui sont les premiers à la dénoncer... Elle ne se vérifie pas dans les chiffres et est avant tout le fruit d'un «lavage de cerveau idéologique» de ceux qui ont intérêt à le faire croire...

¹ www.lesgrossesfortunes.be

Le calcul de l'impôt traite-t-il de manière juste et égalitaire les hommes et les femmes ?

À partir du moment où l'impôt se calcule à la fois sur les revenus et sur le ménage comme unité de base, il court le risque de reproduire, voire d'aggraver les inégalités entre les hommes et les femmes.

En effet, les inégalités de revenus entre hommes et femmes, qu'il s'agisse de revenus professionnels ou d'allocations sociales, restent importantes. Les femmes bénéficiant en moyenne de moindres revenus devraient donc proportionnellement payer moins d'impôts (principe de la dégressivité de l'impôt). Pourtant, les taux moyen d'imposition des femmes et des hommes sont très proches (cfr. Tableau). Cette asymétrie entre les revenus favorise aussi la prise en charge des déductions fiscales admises par celui qui a les revenus les plus élevés, la plupart du temps, l'homme.

Pourcentage du taux d'imposition en fonction du revenu moyen selon le genre

| | Femmes | Hommes |
|-------------------------|--------|--------|
| Revenu moyen | 63 | 100 |
| Taux d'imposition moyen | 22,4% | 23,4% |

Source: Thérèse Meunier, *Avis sur les déductions à l'impôt des personnes physiques*, 5 janvier 2003.

Par ailleurs, les couples mariés ou cohabitants légaux sont imposés conjointement, mais selon des mécanismes qui augmentent la pression fiscale sur les conjointes travailleuses et qui allègent sur les époux pourvoyeurs uniques de revenus.

Plus précisément, le «quotient conjugal», mesure qui permet d'attribuer fictivement 30% des revenus à un-e conjoint-e à charge, concerne dans 98% des cas des contribuables masculins. L'objectif affiché de la mesure était de soutenir les familles. Or en réalité, cette mesure bénéficie princi-

palement aux familles à hauts revenus et aux ménages de pensionnés, plutôt qu'aux familles à faibles et moyens revenus avec enfants (sans parler des familles monoparentales qui ne sont évidemment pas concernées). Ce «soutien» augmente aussi en proportion des revenus déclarés (même s'il est plafonné à 9.180 €) mais ne donne pas lieu à un crédit d'impôt: c'est donc un mécanisme anti-redistributif.

Une réforme en profondeur de la fiscalité pour diminuer les effets de genre, voire les corriger, est souhaitable. Comme pour la sécurité sociale, une des pistes à suivre est l'individualisation des droits. Une réforme dans ce sens consisterait à considérer et faire valoir les droits propres de chaque contribuable plutôt que de fonctionner par des mécanismes de transfert de droits au sein des couples. En effet, à l'époque où l'on peut mettre fin à un mariage ou à une cohabitation légale de manière unilatérale, doit-on encore tellement tenir compte des différents modes de vie en commun? Le quotient conjugal devrait donc aussi laisser place à un système qui améliore l'autonomie économique des femmes, notamment quand elles rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Enfin, toute réforme vers une fiscalité plus juste doit aussi atteindre des améliorations en matière d'égalité réelle entre les sexes.



Taxer la malbouffe = une solution ?

Parmi les mesures fiscales en débat, l'augmentation de la TVA sur certains produits de consommation est une piste régulièrement évoquée. Comme une manière d'engranger des moyens supplémentaires, pour – par exemple – financer une partie de la sécurité sociale. En ciblant des produits à taux élevé de graisses saturées notamment, certains y voient aussi un moyen de changer les comportements. Ces velléités de taxer la malbouffe – prises isolément – résonnent toutefois comme une fausse bonne idée.

«Nos systèmes alimentaires rendent les gens malades», signale Olivier De Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. Au Nord, la pléthore de pilules amincissantes, de méthodes d'accompagnement à la perte de poids, de messages d'attention à nos styles de vie dit l'ampleur du problème. Mais cette profusion se limite à une série de remèdes médicaux qui ne s'attaquent pas aux «problèmes systémiques» à l'origine de la «mauvaise nutrition».

De l'avis du Rapporteur spécial, il y a bien d'autres actions à mener. Dans un récent rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (mars 2012), il en identifie cinq: taxer les produits préjudiciables à la santé; réglementer les aliments riches en graisses saturées, en sel et en sucre; mettre un frein à la publicité pour la malbouffe; réviser les subventions agricoles peu judicieuses qui rendent certains ingrédients moins chers que d'autres et soutenir la production alimentaire locale pour que les consommateurs aient accès à des aliments sains, frais et nutritifs.

La Une des médias s'est surtout emparée de la proposition relative à la taxation des produits préjudiciables à la santé. Une mesure qu'expérimente le Danemark sur certains produits alimentaires comme les confiseries, les aliments avec haut taux de graisses saturées. Et qui suscite sinon l'accueil mitigé, le débat. Ne serait-il pas



logique de réduire aussi la taxation qui touche les fruits et légumes? N'y a-t-il pas lieu d'agir progressivement afin de permettre aux consommateurs d'adapter leurs comportements? Ne serait-il pas plus profitable d'informer le consommateur, de le sensibiliser à la problématique de la malbouffe plutôt que de sanctionner ses achats? N'est-ce pas pénaliser le bout de la chaîne – le consommateur lambda – sans atteindre le cœur de la production: l'industrie agroalimentaire? N'est-ce pas défavoriser plus encore les plus pauvres qui consacrent une part importante de leur revenu à l'alimentation? N'est-ce pas aboutir à une augmentation des achats des produits taxés dans les pays limitrophes – plus favorables financièrement?

Une lecture plus approfondie du rapport d'Olivier De Schutter permet de remarquer que le prix – s'il n'est pas à négliger – n'est pas le seul facteur en jeu. Et de loin. D'autres mesures s'imposent, pour «*refaçonner les systèmes agroalimentaires*». «*En 2010, les entreprises américaines ont dépensé 8,5 milliards de dollars en publicité pour de la nourriture, des confiseries et des boissons non alcoolisées, alors que 44 millions de dollars avaient été budgétisés pour le principal programme d'alimentation saine du gouvernement américain*», rappelle-t-il. Il y a donc des priorités à changer, voire un renversement de logique à opérer sur le terrain du – super – marché.

Et finalement, à quoi sert l'impôt ?

Dans notre conception d'un État moderne, nous attendons de lui qu'il assure à ses citoyens un cadre de vie de qualité, un environnement épanouissant, un espace public où chacun a sa place et se sent en sécurité. Bien sûr, on n'est jamais complètement dans cette image idyllique, et beaucoup de choses doivent être constamment améliorées.

Il n'empêche, notre pays offre à sa population un système d'enseignement obligatoire qui est, à peu de choses près, gratuit; des moyens de transport public accessibles, comme le train ou le bus; un aménagement public des villes et des villages qui propose des fonctions collectives variées (en matière de sport, de culture, d'accueil de l'enfance, de services aux personnes âgées, etc.); une sécurité des biens et des personnes qui est très largement mieux garantie que dans la plupart des pays du monde, grâce à notre système judiciaire, à notre police, à nos services de secours et à notre protection civile.

Bref, si l'on a parfois l'impression d'être «pressés comme des citrons», l'on doit bien reconnaître que nous vivons dans un pays où l'organisation de la vie en société est plutôt meilleure que dans beaucoup d'autres endroits de la planète; et que cela est dû au fait que nous disposons d'un système de «collectivisation» et de redistribution des richesses par l'impôt.

Au Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), nous sommes partisans de ce système, mais nous sommes aussi convaincus, avec beaucoup d'autres, qu'il y a un urgent besoin de l'améliorer, en le rendant plus équitable et plus compréhensible par l'ensemble des citoyens. C'est d'ailleurs, selon nous, une condition nécessaire pour lui redonner la légitimité qu'il est en train de perdre, et pour assurer à nous tous et à nos enfants un avenir juste et durable.

Pour en savoir plus

- «Réduire les inégalités de revenus, c'est possible!» (Dossier pédagogique), dans *Contrastes*, Equipes Populaires, n° 143, Mars-avril 2011, notamment l'article de VAN DIENEN M., «L'impôt correcteur d'inégalités?», p. 14-16 (en ligne: www.equipespopulaires.be/spip.php?article1651)
- «Vive l'impôt juste!», (Dossier pédagogique), dans *Contrastes*, Equipes populaires, n° 126, mai-juin 2008. (en ligne: www.equipespopulaires.be/spip.php?article945)
- CAUDRON Fr. et WRATHALL S., «Reprise, Recrise ou Transition(s)?», dans *Points de Repères*, Equipes Populaires, n° 36, 2010.
- COENEN M.-Th., *Un système fiscal juste pour les femmes, pour toutes les femmes*, Bruxelles, Université des femmes, Analyse 26/2005 (en ligne: www.universitedesfemmes.be/041_publications-feministes.php?idpub=23&debut=)
- COENEN M.-Th., *Petite histoire de la fiscalité. Analyse critique sous l'angle de l'égalité*, Bruxelles, CARHOP, 2006 (en ligne: www.carhop.be/0603.pdf)
- DASSY B., «Intérêts notionnels: Récompenser ou récompenser la prise de risque?», dans *Question de point de vue*, Equipes Populaires, Juin 2011 (en ligne: www.equipespopulaires.be/spip.php?article1824)
- DECROP J., «Fiscalité «verte»: quelles balises sociales?», dans *Démocratie*, CIEP-MOC, 1er décembre 2007.
- DOCK Th., «Justice fiscale, la crise comme opportunité?», in *Démocratie*, CIEP-MOC, 1er février 2012, p.1-5.

- DOCK Th., «Fiscalité en Europe: de moins en moins juste...», dans *Démocratie*, CIEP-MOC, 1er juillet 2010.
- FELTESSE P. et JACQUES Th., «Fiscalité: relégitimer l'impôt et les cotisations. Un défi pour les mouvements sociaux et l'éducation permanente», dans *Démocratie*, 1er avril 2010, p. 5-7.
- HORMAN D., *Belgique recherche justice fiscale désespérément*, Analyse GRESEA, 22 août 2006 (en ligne: www.gresea.be/spip.php?article456)
- MEESTERS K., «Grande fraude fiscale, un beau rapport d'enquête... et ensuite?», dans *Démocratie*, CIEP-MOC, n° 20, 15 octobre 2009, p.1-5.
- RYBERG, E., *Intérêts notionnels, petite mise au poids*, Analyse GRESEA, 10 octobre 2008 (en ligne: www.gresea.be/spip.php?article454)
- SIMAR L., «La réforme fiscale du gouvernement arc-en-ciel», dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n° 1797, 2003 (en ligne: www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2003-12-page-1.htm)
- SIMAR L., «Fiscalité Verte et sociale?», dans *Démocratie*, n° 22, 15 novembre 2009, p.1-5.
- VAN DIENEN M., «Une fiscalité juste pourrait rapporter 25 milliards €!», dans *Contrastes*, Equipes Populaires, janvier 2012, p. 14-15 (en ligne: www.equipespopulaires.be/spip.php?article1882)

• *Pourquoi payons-nous des impôts? Les propositions de la FGTB pour une fiscalité plus équitable*, Brochure de la FGTB, 34 p.

• *Une fiscalité équitable*, Fascicule de la CSC, 30 p. (en ligne: www.hetgrotegeld.be/downloads/dossier_fiscale_lite_equitabile_csc.pdf)

• *La fiscalité: outil au service de la solidarité*, Fascicule CSC, 22p.

• *Pour une fiscalité juste*, Fascicule CSC, 41p.

Outils pédagogiques

• MICHEL I., *Justice fiscale = justice sociale! C'est toudi li p'tit qu'on sprotche*, Centre d'Education Populaire André Genot-CEPAG, Outil pédagogique, 2009 (en ligne: www.cepag.be/sites/default/files/publications/brochure_justice_fiscale2e_edition_0.pdf)

• Film «Les chasseurs de fortunes» (en ligne: www.youtube.com/watch?v=U3qgBRr8qE)

Des associations

- Le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF): www.lesgrossesfortunes.be
- GRESEA (Groupe de recherche pour une stratégie économique): www.gresea.be/
- ATTAC (Association pour une Taxation sur les Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens): www.attac.be



Dégressivité des allocations de chômage: *la précarité des femmes va encore s'aggraver!*

Le 1^{er} novembre est entrée en vigueur l'accélération de la dégressivité des allocations de chômage. Les dégâts de la dégressivité des allocations de chômage seront réels pour les différentes catégories de chômeurs. En effet, cette réforme va provoquer, dès la 2^{ème} période de chômage, une réduction plus forte et plus rapide du montant des allocations.

Les femmes seront tout particulièrement touchées pour plusieurs raisons.

Le passage plus vite au forfait affectera tout particulièrement les mères chômeuses ayant charge de famille, dont l'allocation pourra encore plus rapidement descendre jusqu'à 1090 € par mois. Bien loin du seuil européen de pauvreté (1300 € pour une personne avec 1 enfant à charge). Un appauvrissement de plus pour celles qui sont déjà les plus précaires.

Et plus grande est la pauvreté, plus il est difficile d'en sortir et de trouver du travail. Pourtant, cette mesure se trouve dans l'accord gouvernemental sous la rubrique «Favoriser l'emploi».

À cela, il faut encore ajouter les mesures d'activation et les restrictions concernant la définition d'un emploi convenable (impossibilité de refuser, dans un rayon de 60 km, des emplois qui impliquent une absence de plus de 12 heures ou des déplacements de plus de 4 heures entre le domicile et le lieu de travail). Les femmes avec charge de famille se verront ainsi soumises à des temps de déplacement de plusieurs heures pour pouvoir travailler: assurer à la fois emploi et soins aux enfants deviendra difficile, voire impossible.

Les femmes sont de plus surreprésentées dans le statut de cohabitantes (une chômeuse sur deux est coha-

bitante contre un chômeur sur trois)¹. Elles vont donc passer encore plus vite aux catégories d'allocations les plus basses, notamment le forfait de 484 € par mois.

De plus, puisqu'il faudra toujours un parcours beaucoup plus long à temps partiel qu'à temps plein pour retrouver ses droits après une période de travail et ainsi «remonter» à l'allocation complète², les conséquences de la dégressivité seront plus lourdes pour les travailleurs à temps partiel, principalement des femmes (45,8% des femmes salariées le sont à temps partiel³).

En outre, les dernières périodes de chômage au forfait ne seront plus assimilées pour la pension sur base du dernier salaire perdu mais seulement sur base du droit minimum. Quand on sait que 60 % des femmes touchent moins de 1000 € de pension (contre seulement 30 % des hommes)⁴, on mesure l'impact d'une telle mesure dans un contexte où l'égalité des revenus entre hommes et femmes est loin d'être atteinte et où l'indépendance financière des femmes tout au long de leur vie est loin d'être garantie.

Le Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté a récemment introduit un recours au Conseil d'Etat visant à faire annuler l'Arrêté royal introduisant la dégressivité des allocations de chômage. La Plate-forme féministe socio-économique souhaite marquer sa solidarité avec cette initiative.

La Plate-forme féministe socio-économique rappelle une fois de plus qu'une application de la loi du gender-mainstreaming du 12 janvier 2007





en amont des décisions du Gouvernement aurait permis de mesurer l'impact différencié sur les femmes et sur les hommes, ceci afin de mettre un terme aux discriminations.

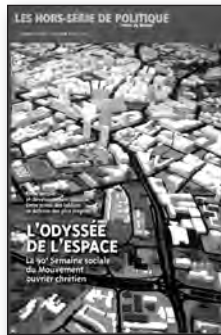
La Plate-forme féministe socio-économique a vu le jour le 8 mars dernier à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures d'économie du Gouvernement et de demander des chiffres révélant l'impact des mesures de crise sur les femmes. ■

LES SIGNATAIRES DE LA PLATE-FORME SONT: BVV/FGTB, ACTION CHRÉTIENNE RURALE DES FEMMES, ACV/CSC, CENTRE FÉMININ D'ÉDUCATION PERMANENTE, COMITÉ DE LIAISON DES FEMMES, CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE BELGIQUE, ELLA, FEMMES ET SANTÉ ASBL, FLORA RÉSEAU D'EXPERTISE, GENDERATWORK, FEMMA, LA VOIX DES FEMMES, LES FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES, LE MONDE SELON LES FEMMES, MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES/WERELDVROUWENMARS, NEDERLANDSTALIGE VROUWENRAAD, SYNERGIE WALLONIE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, VIE FÉMININE, VIVA-SVV, VROUWEN OVERLEG KOMITTEE.

POUR INFO: HAFIDA BACHIR - VIE FÉMININE
TÉL.: 02/227.13.01 - COURRIEL:
PRESIDENTE-NATIONALE@VIEFEMININE.BE
WWW.VIEFEMININE.BE

1. BABILAS L., «L'individualisation des droits dans l'assurance-chômage», dans *Revue belge de Sécurité Sociale*, n° 2 (2e trim. 2009), p. 371.
2. La retour à l'allocation complète sera obtenu après 12 mois de travail à temps plein, 24 mois à mi-temps et 36 mois à 1/3 temps.
3. Source: Direction générale statistique et information économique
4. *Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre*, Bruxelles, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2011, p. 70.

L'odyssée de l'espace



La réalité de la crise est patente.

Elle pose la question du développement: nous voulons de l'emploi convenable pour tous, dans un cadre durable. Pas si simple, malheureusement. Comment opérer l'arbitrage alors que, reflet de notre société, l'aménagement du territoire est lieu d'affrontements et de rapports de force: des lobbies extrêmement puissants s'y expriment; comment faire entendre la voix des plus fragiles? Deux questions sont travaillées. D'une part, comprendre ce qui se passe sur nos territoires wallons et bruxellois du point de vue des enjeux de développement économique et social. D'autre part, faire l'état des lieux du mouvement social, en particulier dans son aptitude à défendre les plus fragiles et dans les relations qui s'entretiennent entre acteurs des mouvements ouvriers, urbains et ruraux.

L'aménagement du territoire, sujet éminemment politique, est au cœur du numéro Hors-Série de la revue *Politique* paru en octobre 2012. Dans ce dossier, il se décline entre emploi et développement durable, entre poids des lobbies et défense des plus fragiles. Les articles de ce numéro prennent les contributions des différents intervenants des deux journées de la 90^e Semaine sociale du Mouvement ouvrier chrétien. Ils s'articulent autour de quatre thèmes:

- Territoire et développement durable;
- Comprendre les territoires wallons et bruxellois;
- L'espace public accessible pour tous?;
- L'aménagement du territoire: outil du capitalisme ou arme contre lui? ■

«L'ODYSSÉE DE L'ESPACE» (DOSSIER DE LA 90^e SEMAINE SOCIALE DU MOC), HORS-SÉRIE N° 20, DANS *POLITIQUE. REVUE DES DÉBATS*, BRUXELLES, ED. MOC-CIEP, OCTOBRE 2012.

POUR LE COMMANDER:
POLITIQUE, REVUE DE DÉBATS
9, RUE DU FAUCON - 1000 BRUXELLES
TEL.: 02/538.69.96
COURRIEL: SECRETARIAT@POLITIQUE.EU.ORG
HTTP://POLITIQUE.EU.ORG
NUMÉROS HORS-SÉRIE: 4,00 € + FRAIS DE PORT

Accueil de l'enfance : Aidez-nous à transformer ce jeu de dames en un jeu de société !



**Aujourd'hui,
seul un enfant
sur cinq a accès à
une place d'accueil
de qualité en Fédération
Wallonie-
Bruxelles !**

Pour faire de l'accueil de l'enfance un « jeu de société » et nous aider à avoir plus de poids auprès des responsables politiques, rejoignez-nous en ajoutant votre nom au compteur sur :
www.viefeminine.be

Répondant à la fois à des missions sociales, éducatives et économiques, l'accueil de l'enfance nous concerne toutes et tous. Dès lors, il est essentiel qu'il devienne une responsabilité collective de toute la société au même titre que l'enseignement ! Un enfant = une place d'accueil de qualité !



Une couverture de laine, c'est bien. *Une couverture sociale, c'est mieux!*

Se mobiliser pour apporter une «couverture de laine», c'est bien. Mais se battre pour maintenir une couverture sociale sans trous, cela évite de devoir distribuer des couvertures de laine par la suite. C'est socialement juste, politiquement correct et économiquement mathématique! C'est sous cette réflexion juste que les Equipes Populaires ont lancé leur nouvelle campagne. La couverture de laine, c'est le coup de pouce de papa, le coup de main d'un copain, le mixer prêté par la voisine, le revenu d'intégration sociale versé par l'aide sociale: c'est bien... La couverture sociale, c'est l'ensemble des droits nous nous garantissons en cotisant à la Sécurité sociale: C'est mieux!



Qui se souvient encore de l'époque où il fallait compter sur l'aide familiale ou la charité publique pour manger et se loger, lorsqu'on perdait son travail, tombait de l'échelle, atteignait un



grand âge? La Sécurité sociale a permis de changer cette situation. La Sécu est une idée géniale, basée sur la solidarité entre membres d'une société: chacun contribue selon ses moyens à un système d'assurance qui ouvre le droit à des revenus de remplacement si l'on perd son emploi, si l'on tombe malade ou encore quand vient l'heure de la retraite. Cette contribution (cotisation) donne aussi droit à des congés payés, au remboursement de frais pour soins de santé, à des allocations familiales...



LA SÉCURITÉ SOCIALE, ÇA MARCHE! PRÉSERVONS-LA!

Petit à petit, la couverture de laine a été transformée en une couverture sociale. On a préféré la justice par tous et pour tous plutôt que la charité de quelques-uns pour certains. Ça ne plaisait pas à tout le monde! «On» a commencé à dire que «les gens» profitent du système. Qu'il y a trop de dépenses. Que l'Etat est trop généreux. Derrière ces discours, il y a surtout la volonté de consacrer moins d'argent à la solidarité pour le placer ailleurs. Dans la finance de préférence (les fameux «marchés»). Résultat: on favorise l'épargne-pension privée (que tout le monde ne peut pas se payer); on réduit le mon-



tant des allocations de chômage dans le temps; on retarde l'allocation d'attente des jeunes; on tente d'activer les personnes en maladie-invalidité... Et l'on conditionne toujours davantage l'accès aux droits.

Pourtant, ces revenus de remplacement déjà insuffisants aujourd'hui sont indispensables pour vivre dignement. Il y a des lustres que les «minima sociaux» auraient dû être revus à la hausse. Et la précarité des emplois (temps partiels, contrats temporaires...) contribue aussi au glissement de la logique d'assurance sociale vers celle de l'aide sociale. Car pour combler un salaire trop faible, on n'a souvent pas d'autre choix que de demander une aide au CPAS.

Nous ne voulons pas d'un retour à la charité, à la débrouille, au bon vouloir des proches pour s'en sortir; d'un retour en arrière, pour «rassurer les marchés». Nous voulons poursuivre sur la voie du progrès social, de la so-





9 REVENDICATIONS POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE SOCIALE

La Sécurité sociale

La Sécurité sociale est la meilleure couverture. Elle doit être préservée et renforcée.

1. Nous demandons l'instauration d'une cotisation sociale généralisée (CSG) pour faire contribuer l'ensemble des revenus (financiers, immobiliers et pas seulement ceux du travail) au financement de la Sécurité sociale et au relèvement nécessaire des minima sociaux.

L'emploi des jeunes

L'insertion des jeunes passe par de véritables emplois et doit favoriser l'autonomie.

2. Nous demandons que soit retirée la mesure prévoyant la suppression de l'allocation d'insertion au bout de 3 ans
3. Nous demandons également une adaptation du PFI pour qu'il vise réellement l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés et ne serve pas seulement l'intérêt des entreprises.

Les allocations de chômage

Les personnes sans emploi ne doivent pas devenir les victimes de la crise.

4. Nous demandons que soit retirée la mesure de dégressivité accrue des allocations de chômage
5. Nous demandons que soit mis fin au processus d'exclusion des chômeurs qui ne conduit qu'à opérer un transfert de la sécurité sociale vers les CPAS.

Les soins de santé

Les soins de santé doivent être accessibles à toute la population, dans l'esprit de solidarité qui a guidé la création des mutuelles.

6. Nous demandons que le principe de solidarité qui anime les mutualités en Belgique soit préservé et étendu aux autres Etats-membres de l'Union européenne. Celle-ci doit laisser aux Etats un rôle prépondérant afin qu'ils puissent «tirer la couverture sociale vers le haut».
7. Nous demandons également au Gouvernement belge de s'engager vers la mise en œuvre de l'automatisme du statut OMNIO, afin que les ayants droit puissent réellement bénéficier des avantages liés à ce statut.

Les pensions

Tout travailleur a droit à une retraite de qualité.

8. Nous demandons que le premier pilier de pension soit renforcé et que l'on mette fin aux exonérations fiscales pour les pensions privées.
9. Nous demandons que les montants des pensions les plus basses soient relevés de façon à pouvoir garantir la satisfaction des besoins ainsi qu'une participation pleine et entière des pensionnés à la vie en société.

des militants et des citoyens, pour échanger sur la Sécurité sociale.

Jean-François est un jeune diplômé, Brigitte une accidentée de la vie, Maria est pensionnée et Frédéric n'a plus d'emploi... autant de personnes touchées de plein fouet par les mesures d'austérité... Heureusement, notre héroïne, la Sécu, est là pour amortir le choc... Mais pour combien de temps encore? La force de ces témoignages, inspirés de situations observées par les équipes sur le terrain, est la base de cette campagne.

Cinq cartes postales représentant ces situations de vie ont été diffusées afin de sensibiliser tout un chacun. Parmi les outils de sensibilisation, on retrouve une affiche et une brochure. En outre, la Revue *Contrastes* (septembre-octobre 2012) a consacré son dossier aux enjeux de la Sécurité sociale aujourd'hui et présente une série de revendications. Tous ces supports permettent de poursuivre la réflexion et de mener le débat. Ils sont disponibles en ligne sur le site des Equipes Populaires.

L'autonomie de chacun-e passe par la solidarité entre tous. La Sécurité sociale, ça marche! Préservons-là! ■

POUR EN SAVOIR PLUS SUR CETTE CAMPAGNE ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉGION:

EQUIPES POPULAIRES - TÉL.: 081.73.40.86
WWW.EQUIPESPOPULAIRES.BE

lidarité et de la justice. Maintenir un vrai droit au chômage, à une pension décente, à des soins de santé accessibles et avoir un emploi de qualité avec un salaire correct sont les bases principales d'une couverture sociale forte. C'est le message de cette campagne de sensibilisation.

DES OUTILS DE CAMPAGNE ET DES ACTIONS SYMBOLIQUES

Dès octobre, les Equipes Populaires ont mené des actions pour nous rappeler l'importance de cette couverture sociale. Une manifestation a eu lieu en face de la gare centrale (Bruxelles) le 26 octobre. Un midi-débat a rassemblé dans une librairie,



© REPORTAGE PHOTO & 74



Clôture de la campagne «La santé, un droit pour tous!»

Début septembre, la campagne «La santé, un droit pour tous» s'est clôturée par une visite au ministre de la Coopération au Développement, Paul Magnette. Armée d'une énorme seringue mais surtout d'un cahier de revendications concrètes, une délégation des partenaires a remis au ministre 73.499 pétitions en guise de piqûre de rappel au ministre. En effet, cette campagne visait à faire des soins de santé un secteur prioritaire de la politique belge en matière de Coopération au Développement.

LA SANTÉ, UNE GRANDE PRÉOCCUPATION POUR LA POPULATION!

Les ONG Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale et Fos-Solidarité socialiste travaillent dans le Sud avec des organisations locales qui prouvent chaque jour qu'il est possible d'assurer des soins de santé accessibles pour tous. Par exemple, dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo, partenaire important de la Coopération belge au Développement, les mutuelles de santé ont dépassé, en 2012, le cap des 100.000 membres. Cela signifie donc que, malgré les difficultés actuelles dans l'Est du Congo, plus de cent mille personnes ont choisi de mettre ensemble une partie de leurs maigres revenus pour développer un système d'assurance-maladie. Les membres des mutuelles de santé au Sud-Kivu ne sont pas seulement remboursés de plus de 80% de leurs coûts médicaux, ils sont également mieux soignés, grâce aux efforts structurels de négociation des mutuelles de santé.

Ces organisations, dont Solidarité Mondiale, le CIEP et la Mutualité chrétienne, exigent que, dans les pays partenaires de la Coopération au Développement de la Belgique, les organisations de santé issues de la société civile, qui permettent aux populations de se rassembler et de prendre leur santé en main, soient reconnues pour leurs efforts et soient impliquées avec les pouvoirs publics dans la construction d'un système de santé accessible, abordable financièrement et de qualité.

LES SOINS DE SANTÉ DE RETOUR SUR LA TABLE DES NÉGOCIATIONS AVEC LE CONGO

Le soutien du secteur de la santé en RDC est l'une des revendications soulevées par les organisations porteuses de la campagne «La santé, un droit pour tous». Les soins de santé sont un domaine dans lequel notre pays démontre une grande expertise, également au sein de la Coopération au Développement.

Or, à la demande des autorités congolaises, la Belgique et la RDC ont décidé, en 2009, d'arrêter de soutenir le secteur des soins de santé du Congo. Une décision politique dont la population congolaise est la première victime.

Malheureusement, les pouvoirs publics n'ont pas toujours les mêmes priorités que la population, ont rappelé les organisations présentes, qui ont été satisfaites d'entendre que la Belgique remettrait ce thème sur la table l'an prochain dans son dialogue avec les autorités congolaises. Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale, Fos-Solidarité socialiste et leurs partenaires de campagne respectifs ont

envoyé un signal fort au ministre afin qu'il maintienne la santé en haut de l'agenda du développement.

Un reportage en images permet un retour sur deux années de campagne avec des actions menées à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Il est visible en ligne sur www.solmond.be/Campagne-la-sante-un-droit-pour ■

EN CONNAÎTRE LES REVENDICATIONS DE LA CAMPAGNE «LA SANTÉ, UN DROIT POUR TOUS»: WWW.SOLMOND.BE/NOS-PRINCIPALES-REVENDICATIONS

PLUS D'INFO: SOLIDARITÉ MONDIALE
TÉL.: 02/246.38.81 - WWW.SOLMOND.BE

LES 3 PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA PÉTITION «LA SANTÉ, UN DROIT POUR TOUS»

1. Faire des soins de santé une priorité dans la politique belge d'aide au développement.
2. Demander au niveau international à vos collègues ministres de développer, en coopération avec les mutualités de leur pays, une politique grâce à laquelle chaque personne ait accès aux soins de santé.
3. Rendre les médicaments génériques accessibles et disponibles pour l'ensemble des populations.

Le cahier politique

Notre vision et nos recommandations sont développées dans un cahier politique qui est l'instrument principal pour nos contacts politiques. *Solidarité Mondiale* et les partenaires de campagne pensent que l'accès aux soins de santé doit être une des priorités principales des autorités et des décideurs politiques partout dans le monde. Et à cet égard, les gouvernements des pays du Sud ne sont pas les seuls à jouer un rôle important: la Belgique, l'Union européenne et la communauté internationale doivent se mobiliser et agir pour apporter leur contribution. Avec les dix recommandations de ce dossier, nous voulons, ensemble, donner un signal fort aux décideurs politiques.

Ces recommandations se déclinent en 5 thèmes principaux:

- Le droit à la santé
- Santé et médicaments
- Lutte contre la commercialisation des soins de santé
- Pénurie de professionnels de santé
- Une politique de protection sociale



Printemps arabe: un an après

QUEL BILAN TIRER DE L'ACTION DES MOUVEMENTS SOCIAUX DEPUIS LE DÉBUT DES ÉVÉNEMENTS JUSQU'À AUJOURD'HUI?

Début 2012, un an après le début des rassemblements populaires tunisiens, le Groupe de Travail «International» du CIEP-MOC organisait une journée d'étude pour faire un premier bilan du «printemps arabe». Cette révolte populaire a rapidement fait tache d'huile: en effet, divers pays ont à leur tour connu de profondes contestations d'un régime ultra-autoritaire qui ne laissait que peu de place aux droits humains. L'Égypte, le Maroc, le Yémen ont, par exemple, été agités par des mouvements semblables qui ont toutefois connu des fortunes et des résultats divers.

Lors de ce colloque, l'accent a plutôt été mis sur le rôle joué par les mouvements sociaux dans la construction de ces événements et leur perpétuation. Comme il était impossible d'analyser en quelques heures l'ensemble des pays qui ont été touchés

par ces larges mouvements légitimes de protestation, cette journée d'étude s'est concentrée sur la Tunisie, l'Égypte et la Palestine.

Pour contextualiser ces événements, Alain Gresh, directeur-adjoint du *Monde Diplomatique*, a fait une intervention remarquable sur les racines du printemps arabe. Après des analyses pointilleuses qui ont mis en avant le rôle joué par les mouvements sociaux dans les situations tunisiennes, égyptiennes et palestiniennes, Karin Debroey du Service international de la CSC a tiré un bilan plus global et sans concession du rôle joué par les syndicats dans ces événements au sein d'un ensemble de pays.

Incontestablement, ces révolutions populaires ont créé un «avant» et un

«après». Une dernière intervention a fait le point sur leur impact concernant les politiques de l'Union européenne dans cette région du monde.

Aujourd'hui encore, l'actualité nous montre que le Printemps arabe est loin d'avoir livré tous ses verdicts. En Égypte, par exemple, la transition démocratique est faite de constants et d'insaisissables soubresauts. Il n'empêche que ces populations ont toutes montré leurs profondes aspirations à plus de démocratie et de justice sociale et économique. En ces temps de «rigueur» européenne, ces luttes extraordinaires trouvent un écho particulier dans nos réalités quotidiennes. ■



INFORMATIONS PRATIQUES:

CE 12^e CAHIER DU CIEP REPREND LES INTERVENTIONS DE CETTE JOURNÉE D'ÉTUDE D'ACTUALITÉS POLITIQUES DE JANVIER 2012.

UNE ÉDITION ÉLECTRONIQUE DE CE CAHIER EST DISPONIBLE GRATUITEMENT SOUS FORMAT PDF SUR LE SITE DU CIEP:

WWW.CIEP.BE/DOCUMENTS/CAHIERCIEP12.PDF

Donnez un autre sens à vos vœux de fin d'année

Cette année encore, l'ONG Solidarité Mondiale du MOC vous propose sa série de cartes de vœux originales et uniques, qui leur permettent de soutenir leurs partenaires du Sud. Leurs couleurs éclatantes seront le message idéal de l'énergie positive que vous souhaitez transmettre pour 2013!

Ces cartes sont également solidaires car, pour chaque carte achetée, 0,70 € sont versés aux partenaires du Sud de l'ONG. De cette manière, en envoyant vos vœux de fin d'année, vous apportez un soutien à des organisations dont l'objectif est de faire la différence dans le Sud!

LE SET COMPREND CINQ CARTES DIFFÉRENTES

ET EST VENDU AU PRIX DE 5,00 €

POUR PLUS D'INFO ET POUR

LES COMMANDES:

SECRÉTARIAT DE SOLIDARITÉ MONDIALE

TÉL.: 02/246.38.81

COURRIEL:

SOLIDARITE.MONDIALE@SOLMOND.BE

WWW.SOLMOND.BE



Un nouveau groupe ISCO à Liège



© REPORTAGE PHOTO & 74

Une nouvelle session de formation ISCO d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale va être lancée à Liège dans le courant 2013.

Cette formation d'acteur de changement propose des méthodes participatives et en groupe (notamment réunion de travail en sous-groupe après chaque journée de cours, pour des révisions des matières et la réalisation de travaux).

Cette formation de 4 ans permet d'acquérir un regard critique et constructif sur le monde qui nous entoure, de mieux le comprendre en décodant les enjeux économiques, politiques, sociaux et culturels à la fois proches et globaux; de maîtriser les savoirs utiles à l'action et de s'engager dans une formation collective.

dians via des conseils élargis de classe (CEC) animés par les étudiants à tour de rôle. L'ISCO s'appuie sur le travail en sous-groupes pour favoriser l'apprentissage du travail en commun.

AU PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme comprend une vingtaine de jours par an, qui donne droit au congé éducation payé (CEP). Les cours sont composés d'un tronc commun général et de mises en application pratiques via des stages de formation.

Pour le programme détaillé par année et par discipline: voir www.ciep.be/index.php?p=g&id=240

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucune exigence de diplôme au départ. Un test est proposé avant l'inscription.

- Etre prêt à investir le temps nécessaire (cours, sous-groupes et travaux personnels).
- Etre capable de travailler en sous-groupes.

UN BES À LA CLEF

La formation permet d'obtenir un Brevet d'Enseignement Supérieur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Niveau 5 européen).

Cette formation offre des débouchés dans les associations reconnues en éducation permanente, les organisations sociales, les Services et associations culturelles, les ONG, les organisations de jeunesse, etc. ■

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

WILFRIED SCHLECK 0498/86.74.63

COURRIEL: [SCHLECK@MOCIEGE.ORG](mailto:schleck@mocliege.org)

SECRÉTARIAT DE L'ISCO: RITA D'AGARO

TÉL: 02/246 38 42 - FAX: 02/246 38 25

COURRIEL: [RITA.DAGARO@CIEP.BE](mailto:rita.dagaro@ciep.be)

WWW.CIEP.BE (RUBRIQUE «FORMATIONS»)

UNE MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Cette formation développe un ancrage local important. Au cours de cette nouvelle session, nous souhaitons plus particulièrement accroître vos compétences d'acteur en développement local et régional: cerner la situation économique et sociale liégeoise, analyser les enjeux et l'impact de projets concrets et intégrer ces derniers dans une dimension plus globale.

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ISCO

L'Institut Supérieur de Culture Ouvrière (ISCO) a pour but de donner la capacité d'allier formation et action, expérience concrète et réflexion. Il soutient la participation active à la gestion de la formation par les étu-

L'ISCO est en deuil

Philippe DESCAMPS, étudiant depuis plus de deux ans dans le groupe VIII ISCO CNE TRANSCOM, est décédé lors de la session résidentielle ISCO organisée à Anvers en octobre dernier. Les étudiants et formateurs qui ont côtoyé Philippe, ont témoigné de ses grandes qualités d'écoute, d'empathie, de solidarité et de rassembleur.

Extrait du *Petit Prince* de Saint-Exupéry en hommage à Philippe:

« Tu regarderas, la nuit, les étoiles. C'est trop petit chez moi pour que je te montre où se trouve la mienne. C'est mieux comme ça. Mon étoile, ça sera pour toi une des étoiles. Alors, toutes les étoiles, tu aimeras les regarder (...) - Que veux-tu dire?

- Quand tu regarderas le ciel, la nuit, puisque j'habiterai dans l'une d'elles, puisque je rirai dans l'une d'elles, alors ce sera pour toi comme si riaient toutes les étoiles. Tu auras, toi, des étoiles qui savent rire! »

Nous tenons encore une fois à exprimer notre plus vif soutien à sa famille ainsi qu'aux membres du groupe et de l'équipe pédagogique ISCO CNE TRANSCOM.



La Conservation des Hypothèques de Mons 2^{ème} bureau: changements et effets des changements

PAR MARIE-JEANNE VERBAEYS
(ISCO TUBIZE 1987-1990)

Observer mon activité professionnelle au sein du 2^{ème} bureau de la Conservation des Hypothèques de Mons, et analyser les changements générés par la Réforme COPERNIC et leurs effets sur le travail au quotidien sont au centre de mon mémoire.

Certains aspects de ces changements ont été décrits pour les qualifier au mieux et repérer leurs effets. Ensuite, j'ai essayé de distinguer les changements des règles de structure et de fonctionnement qui ne sont pas sans effet sur le statut et la carrière du personnel. Ces changements interviennent dans le quotidien du personnel du 2^{ème} bureau de la Conservation de Mons. Plus généralement, il m'intéresse de fournir des repères pour comprendre la vie quotidienne d'un service. Les changements sont multiples, notamment la féminisation du personnel, l'augmentation importante du personnel, les profonds bouleversements dans la nature ainsi que la façon de travailler sous l'effet de la réforme COPERNIC et de l'informatisation des services, sans sous-estimer les tensions créées dans les relations de service et l'inquiétude engendrée chez les agents.

La mise en place de l'informatisation fait émerger une nouvelle figure du travail au sein des services. En la comparant à la figure antérieure, tout semble se passer comme si on passait d'une figure artisanale et singulière rappelant la situation des copistes d'avant l'imprimerie, à une figure moderne qui doit ses princi-

pales caractéristiques à la standardisation permise par les outils informatiques et à l'instrumentalisation qui peut en être faite dans les nouvelles techniques de gestion des situations et dans l'élaboration des politiques publiques.

Mais au-delà des effets généraux de la mise en place de ces dispositifs et procédures, on peut aussi s'intéresser aux effets particuliers qu'ils ont eus ou auront sur les relations de travail au quotidien d'un service dans lequel le poids de l'héritage et des pratiques antérieures est fort.

Différentes questions et réflexions se sont alors dégagées et ont été analysées:

- La division du travail et l'activité au quotidien est-elle une question sexuée?
- Les revendications sont-elles différenciées selon la personne et en fonction des tensions entre les travailleurs masculins et féminins?
- Les contrats sont-ils différenciés et générateurs de tensions, notamment entre statutaires/contractuels?
- Est-ce que cela engendre une détérioration des relations et une production d'insécurité?
- La mauvaise gestion des demandes de formation est-elle source de frustrations et de risques de déclassement?

En conclusion, mon mémoire-action a mis en évidence qu'une transformation des règles d'organisation et de fonctionnement d'une structure engendre des effets d'adhésion, de résistance et de contournement qui, mis en séquence longue, finissent sans doute par imposer la réforme ou

à tout le moins une concrétisation de celle-ci qui va dans le sens souhaité. Cette lenteur est corrélative de tensions de natures diverses mais récurrentes au sein du personnel en activité. On pense notamment aux tensions entre l'Autorité et les subordonnés, entre les statutaires et les contractuels ainsi que celles liées à la cohabitation entre hommes et femmes de niveaux différents qui accomplissent des tâches distinctes dans lesquelles on s'investit selon des degrés plus ou moins forts. Ces tensions ne sont sans doute pas insurmontables mais il est important qu'elles soient reconnues et prises en compte dans la gestion du personnel et le mode de communication. Un effort de caractérisation correcte des situations et des processus ainsi que de leurs conséquences pourrait être fait. Il pourrait notamment être initié par l'Autorité qui communiquerait par note de service des décisions claires. Cependant cette caractérisation serait sans doute meilleure si elle n'était pas seulement l'affaire de l'Autorité mais également accomplie au travers d'un travail collectif du service sur lui-même (avec, par exemple, des notes de service).

Le fait que de nouvelles connexions s'imposent ainsi que des formes non expérimentées de cohabitations de services dont les pratiques sont différentes pourrait aider, dans certaines conditions, à relativiser des tensions par ailleurs bien réelles. Celles-ci doivent alors être gérées par les responsables, sans exclure un travail collectif des services sur eux-mêmes. La communication des sentiments et des ressentiments gagnerait à être davantage maîtrisée. Cette maîtrise pourrait s'appuyer sur le développement d'un plus grand souci de l'usager et d'une volonté de faire preuve de compétence et de rapidité dans l'exécution des tâches. L'énergie investie pourrait, en effet, faire diminuer le temps consacré à la production et à résolution de malaises divers. ■

Quels emplois pour les Titres-Services

PAR LORENZO MARREDDA
(ISCO INTERRÉGIONAL GROUPE V,
2007-2011)

Dans le milieu des années 1980, des débats ont porté au niveau européen sur la manière d'augmenter l'emploi et sur la croissance pour entrer dans le XXI^e siècle. Lors de ces discussions, le travail de proximité a été présenté comme un segment économique présentant un potentiel intéressant. Suite à ces discussions, en 1994, la Belgique a mis en place, dans un premier temps, les Agences Locales pour l'Emploi (ALE). Ensuite, en 2001, une première version des Titres-Services (TS) a été mise en service avec, en 2004, une modification de la législa-

tion pour les transformer dans leur forme actuelle.

Il est communément acquis que ce système a créé de l'emploi. La question au cœur de mon travail est le genre d'emploi créé via les titres-services et s'il y a eu réellement de la création d'activité ou si les travailleurs se sont déplacés d'un système vers un autre. Les objectifs poursuivis par la mise en place des TS est, d'une part, la création de 25.000 emplois, et d'autre part, de combattre le travail en noir suite au constat, dans les années 90, que seuls 7% sur 600.000 ménages faisaient appel à du travail déclaré. Les objectifs sont atteints puisque, déjà en 2009, les TS occupaient 120.324 travailleurs. Une enquête de l'Institut du développement durable révèle que, sur les

270.000 emplois créés entre 2005-2011, 90.000 l'ont été dans le cadre des titres-services.

D'où viennent ces emplois? Sont-ils des emplois de qualité? Quel impact a eu la création de ce système sur des activités existantes dans le même domaine? Pour répondre à ces questions, il est important de distinguer les types d'agences TS qui existent en Belgique. Certaines fonctionnent sous forme d'ASBL et sont gérées par un Conseil d'administration dans lequel siègent les partenaires sociaux. Leur but est de promouvoir l'emploi dans leur région. D'autres sont des entreprises privées dont l'objectif est la recherche de bénéfices.

Il est un fait que ce système a permis de stabiliser des parcours professionnels en répondant à une demande de travail chez beaucoup de travailleurs. Il a aussi régularisé du travail puisque des personnes travaillant habituellement en noir ont pu être engagées avec un contrat de travail et avec les avantages que cela confère. Le bémol est que le manque de contrôle permet à des «cowboys» de profiter de certains travailleurs ou à des utilisateurs de demander à des prestataires des tâches qui ne sont pas prévues.

Les agences TS se développent donc depuis plusieurs années. L'impact sur le travail ménager à domicile n'est pas si évident à déterminer. Pour essayer d'en comprendre les implications, je l'ai comparé les services offerts par les associations d'aide aux familles employant des aides familiales (AF) et les aides ménagères sociales (AMS).

Le marché du travail de proximité étant en extension, on ne peut pas vraiment dire qu'il y a un impact négatif sur le volume d'emploi de ces associations. Mais dans la mesure où les missions des aides ménagères TS rejoignent celles des AF et des AMS, la confusion s'installe dans le champ des différents acteurs. On peut y ajouter que les associations d'aide aux familles ont développé de l'activité TS et que les nouveaux usa-





© REPORTAGE PHOTO & 74

gers de ces services se prennent pour des clients attendant un juste retour contre paiement. Cette situation met en évidence que les prestataires TS font du travail dévolu normalement à l'aide aux familles. Les textes régissant ces services ne leur permettant pas de se développer comme ils le pourraient, le TS est obligé de se développer sur le potentiel d'extension des associations de l'aide aux familles. Les moyens financiers et le marché n'étant pas extensibles à l'infini, on peut se demander si, à terme, ces 2 services pourront coexister ou si l'un prendra le pas sur l'autre. Le risque est la dévalorisation de certains métiers puisqu'il existe des exigences de diplôme et de formation pour les personnes travaillant dans l'aide aux familles qui n'existent pas dans les TS.

Les conditions de travail sont également mieux entourées et plus élevées pour les AF et les AMS.

Cela a aujourd'hui toute son importance puisque le Gouvernement Di Rupo a fait glisser les compétences des TS du Fédéral vers le Régional. La Région wallonne devra donc gérer deux systèmes qui, si on fait abstraction de l'apport social des services de l'aide aux familles, offrent les mêmes services.

On peut, dès lors, s'interroger sur quels niveaux de qualifications et de conditions de travail va privilégier, à l'avenir, le politique pour les emplois de ce secteur. Cette question m'intéresse pour un travail futur. En tant que syndicalistes, nous devons rester vigilants face à ce vrai questionnement.

MÉMOIRES ISCO PRÉSENTÉS À NAMUR LE 29 SEPTEMBRE 2012

Fin septembre, un nombre important d'étudiants ISCO ont présenté avec succès leur mémoire. Nous tenons à les féliciter.

Leurs résumés seront publiés dans les pages des prochains numéros de *L'Esperluette*.

Les étudiants suivants ont défendu leur mémoire le 29 septembre 2012:

- Najat ANACAR (ISCO Bruxelles Citoyenneté Active 1997-2000)
Réussite scolaire en milieu populaire
- Philippe ANNECOUR (ISCO Nivelles Action collective 2005-2008)
Les écolos à la campagne... à la rue?
- Joëlle AUGUSTE (ISCO Interrégional Groupe V 2007-2011)
Depuis 2008, les conditions de travail dans le secteur des assurances se détériorent et cela passe inaperçu. Y a-t-il aujourd'hui des facteurs de pénibilité dans les assurances?
- Martine BOQUET (ISCO-BAGIC Nivelles Général 2000-2003)
L'éveil à la lecture, expérience réalisée avec un groupe FLE de la Ligue des Familles à La Louvière
- Ann-Sophie CEUNINCK (ISCO Tubize Développement régional 1999-2002)
Le stress des caissières dans la grande distribution. Analyse de mon parcours professionnel
- Isabelle DEBROUX (ISCO Interrégional Groupe V 2007-2011)
La gestion de l'articulation travail - famille
- Monique DEGEER (ISCO Interrégional Groupe III 2005-2009)
La privatisation des entreprises accroît-elle la souffrance des travailleurs? Etude à partir du cas de la C.G.E.R.
- Victorine DENEE (ISCO Interrégional Groupe V 2007-2011)
Ai-je été victime de harcèlement? Comment distinguer ressenti et situation objective, vécu et concepts
- Angelo DI FRANCESCO (ISCO Interrégional Groupe II 2004-2008)
Quelles sont les conséquences du licenciement abusif?
- Anne-Sophie ENGLEBERT (ISCO Interrégional Groupe IV 2006-2010)
Problématique d'engagement de travailleurs provenant de la province du Luxembourg à la SNCB à Arlon pour le secteur du roulant (plus spécifiquement, accompagnateur de train)
- Christine HUENENS (ISCO Interrégional Groupe V 2007-2011)
En 2012, à Bruxelles et en Brabant Wallon, quels sont les facteurs qui déterminent la distribution des emplois infirmiers en Maison de Repos - Maison de Repos et de Soins, alors qu'il y a pénurie d'infirmières?
- Gauthier MULATIN (ISCO Charleroi Animation-Gestion 2006-2009)
Comment la MIRESEM se remet en question à travers une nouvelle approche conceptuelle de l'accompagnement du demandeur d'emploi?
- Marie-Noëlle SOLOT (ISCO Namur Général 2006-2010)
Quel intérêt à mener des activités d'animation à la gestion Centre-Ville de Namur? Point de vue des travailleurs
- Yolaine WESEL (ISCO, Bruxelles Animation-Gestion 2004-2007)
«Des étoiles dans la tête» Une étude des interventions pédagogiques dans les écoles du fondamental
- Jacqueline WILLAME (ISCO Interrégional Groupe V 2007-2011)
Les infirmières et les syndicats sont-ils sur la même longueur d'ondes?
- Elisabeth-Germaine YUMBI (ISCO Bruxelles Santé-Autonomie 2006-2009)
Mutuelle, diaspora et monde domestique: analyse du système de la Mutualité Neutre de Kinshasa (MNK) face au rôle traditionnel réservé aux femmes congolaises

La contractualisation des emplois peut-elle affecter le service public et les relations de travail à la RTBF?

PAR PHILIPPE WYDOUW
(ISCO INTERRÉGIONAL V 2007-2011)

Suite au Décret du 14 juillet 1997, la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) est une entreprise publique autonome à caractère culturel; ce qui signifie qu'elle peut agir d'initiative et dispose d'une certaine autonomie, régie par un contrat de gestion. La RTBF n'en reste pas moins une entreprise publique où l'on retrouve du personnel «statutaire», faisant l'objet d'une nomination comme agent de l'Etat.

Dans la fonction publique, l'argumentation principale de «la mise au statut» est le maintien de la continuité du service public en procurant une stabilité de l'emploi aux agents de l'autorité publique. L'expérience professionnelle de ceux-ci leur permet de disposer d'une meilleure stabilité professionnelle et d'une certaine protection contre l'arbitraire et les aléas des changements politiques. De plus, cela

permet un certain contrôle des autorités hiérarchiques par le pouvoir de tutelle.

Dans un contexte général où le service public est mis en péril, essentiellement pour des raisons d'idéologie néolibérale, la RTBF, au même titre que les autres entreprises publiques autonomes du pays, connaît des coupes sombres au niveau du personnel et les statutaires se retrouvent inexorablement remplacés par des contractuels. Ces entreprises se retrouvent dans un marché économique libéralisé où la concurrence avec les entreprises du secteur privé mène à une contractualisation de l'emploi et conduit à un démantèlement de la structure de ces entreprises publiques et, par conséquent, au non-respect de leurs missions de service public. Au nom d'une prétendue efficacité, on favorise l'initiative et l'esprit «individuel», au détriment du «collectif».

Depuis plus de 10 ans, en contradiction avec son Décret organique du 14 juillet 1997 et les principes généraux de la fonction publique fixés par arrêté royal, la RTBF engage du personnel au contrat dans des fonctions qui devraient être pourvues par des procédures statutaires. Pour des raisons financières évidentes et des raisons de conditions légales de recrutement, un retour en arrière semble très improbable, du moins sans perte sociale. Cela implique un problème de mise en concurrence sous-jacente de plusieurs statuts au sein de l'entreprise avec des différences importantes entre les membres du personnel en matière de carrière, de droits et de pension. Une manière d'y répondre est d'élargir aux contractuels les

dispositions réglementaires favorables aux statutaires et de changer les modes d'organisation et les modes de gestion des ressources humaines; ce qui permet d'adopter des mesures administratives moins lourdes, permettant plus de souplesse dans la gestion de l'entreprise, sans pour cela léser les agents statutaires.

Tout cela n'est pas sans danger car, au fil du temps, les rapports de force entre les différents statuts vont changer et leur mise en concurrence, accompagnée par des critères de compétitivité et de performance entre les agents, vont créer de plus en plus de tensions qui pourront favoriser un démantèlement progressif de la structure du service public. Les services de support (technique, administration, finances, facilités) disparaîtront progressivement et le maintien du «service public» reposera uniquement sur l'univers culturel, le core business de la RTBF (journalistes, producteurs, réalisateurs). Cet univers sera soumis à diverses pressions de type «médias privés» en fonction de critères d'audience et soumis à des tentatives de gestion financière non réglementée qui mettra en danger le service public lui-même. Les objectifs établis dans l'élaboration du plan stratégique 2013-2016 (production de contenus, enrichissement de ceux-ci, aide à la production indépendante, présence sur tous les supports, proximité, ancrage fort en Wallonie et à Bruxelles, diversité,...) semblent nous démontrer que la volonté apparente du «Management RTBF» n'irait pas dans ce sens.

Cependant, l'incapacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles de doter correctement la RTBF et ses difficultés à trouver un consensus sur une définition claire et précise des missions du service public de l'audiovisuel va favoriser le démantèlement de ce service public qui sera condamné à trouver lui-même les moyens financiers pour la réalisation de ses objectifs. Partenariats contraints et forcés, filialisation, privatisation, achat de productions indépendantes, diffusion de concepts privés, voilà les sources de financement potentielles qui sont avancées. L'offre des programmes et le volume d'emploi vont diminuer. Bien du travail en perspective pour les syndicats. Et qu'en pense l'opinion publique? ■





La communication engageante: une autre approche au service du tri des déchets aux Cliniques Saint-Luc

PAR AHMED BOUTAHER
(ISCO LOUVAIN-LA-NEUVE
2001-2004)

« Qui donne un œuf, donne un bœuf », voilà une formulation qui titille votre curiosité! En effet, quel rapport avec la gestion des déchets dans une institution hospitalière bruxelloise? Dans mon mémoire, j'ai choisi de tester certaines pratiques issues de la psychologie de l'engagement¹, à mon activité professionnelle pour obtenir un changement de comportement vis-à-vis du tri des déchets dans l'institution.

En plus de se poser la question de ce qu'on va dire aux gens (les arguments), cette stratégie de communication se demande ce que l'on va bien pouvoir leur faire faire (un acte engageant). Cela commence tout d'abord par une petite chose, puis une autre le lendemain, et ces petites choses vont les conduire, ensuite, à en faire de plus importantes: c'est ainsi que certains vont jusqu'à donner un bœuf!

Particulièrement sensible à la nécessité de repenser nos comportements face aux actuels défis écologiques, je pense que toute activité humaine se doit d'être consciente de son impact sur l'environnement et d'agir en conséquence, dans un souci constant de développement durable, vivable et viable pour tous.

Quotidiennement, dans ma vie professionnelle, je suis confronté à la gestion des déchets et du recyclage. Aux Cliniques St-Luc à Bruxelles, je me suis rendu compte que, malgré les procédures et les filières mises en

place et les campagnes d'information, le personnel reste peu impliqué, pour un objectif de qualité en matière de tri des déchets. Même s'il est conscient de la nécessité de passer de la parole aux actes, ses actes ne sont pas toujours en cohérence avec le message reçu.

Mon mémoire relate mes observations sur le terrain, mes réflexions et mes interrogations, à la lumière de lectures dans le domaine de la psychologie sociale et croisées avec une série d'expériences menées au sein de mon service pour tester cette autre stratégie de communication, plus particulièrement la théorie de l'engagement.

Les résultats obtenus me confortent dans l'idée que cette technique est non seulement applicable dans mon environnement de travail, mais peut aussi se révéler très utile et efficace dans d'autres secteurs, comme l'enseignement, l'éducation permanente, la santé publique (par exemple, dans la prévention SIDA), bref partout où sont attendus des changements de comportements qui puissent s'installer de manière pérenne. ■

1. Je me suis basé sur les ouvrages de R.-V. JOULE et J.-L. BEAUVOIS, notamment *La soumission librement consentie*, Paris, PUF, 1998.



© REPORTAGE PHOTO & 74

Exposition de photos citoyennes «Comm'une démocratie» à Charleroi

A l'occasion de la campagne «Comm'une démocratie» 2012, le CIEP-MOC de Charleroi a réalisé une exposition de photos citoyennes.

Lors des élections communales, le groupe d'action locale de Châtelet a travaillé sur la manière d'interpeller les élus politiques sur une série de questions les préoccupant, à savoir la mobilité, l'emploi, la précarité et la Culture. Ce travail a débouché sur un projet politique construit avec et pour les habitants de Châtelet. A travers des photos, les membres du groupe nous livrent leur vision et leur quotidien à Châtelet.

Réalisée avec la participation de la CSC, de Vie féminine, de la Mutualité chrétienne de la région, avec la maison d'accueil *Accueil et partage* et *El' maujône*, cette exposition sera visible à la Maison pour Associations de Charleroi du 17 janvier au 8 février 2013. ■

INFORMATIONS PRATIQUES:

LIEU: MAISON POUR ASSOCIATIONS (ROUTE DE MONS 80 6030 MARCHIENNE-AU-PONT)

DATES: DU 17 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2013 DE 10 À 18 HEURES

CONTACTS: RUDY PERES ET HASAN VARIS
CIEP-MOC DE CHARLEROI

TÉL.: 071/31.22.56 - WWW.MOC-CT.BE

Table citoyenne à l'Agora

Les participants s'expriment sur le logement

PAR PIERRE DE SELLERS,
ANIMATEUR CULTUREL ASBL AGORA

L'accès de plus en plus difficile au logement est au cœur d'enjeux de précarisation, d'intégration et de mixité sociale. Le phénomène accentue également de manière très préoccupante les inégalités entre villes de plus en plus pauvres et certaines périphéries de moins en moins accessibles financièrement. C'est pourquoi ce thème mobilise, depuis plusieurs mois, certains groupes d'action locale du CIEP de Liège, que ce soit en ville avec le groupe de Liège ou dans des communes semi-rurales comme dans la région de l'Ourthe-Amblève. Les élections communales ont représenté une bonne occasion, notamment via l'organisation de débats, de mettre en avant les revendications élaborées par ces groupes et de rappeler le véritable rôle que peuvent jouer les communes dans l'amélioration de l'accès au logement sur leur territoire. Parallèlement à ces démarches, le logement est également une thématique abordée par des groupes de stagiaires du centre d'alphabétisation Agora, qui représente un public directement confronté, de par sa situation précaire, aux difficultés d'accès à un logement décent.

QU'EST-CE QUE LA TABLE CITOYENNE DE L'AGORA? QUEL EST SON PUBLIC?

Les Tables citoyennes de l'Agora sont nées d'une volonté du CIEP d'implan-

ter une activité quotidienne au sein de cette association interculturelle du MOC Liège, située dans le quartier Saint-Léonard au centre de Liège. De nombreuses personnes s'adressent au Centre pour s'inscrire aux modules de formation. Les Tables de conversation sont complémentaires à cette activité principale en répondant notamment à des demandes d'expression en français et d'échange d'expériences de la vie quotidienne. Les tables se déroulent les mardis et jeudis après-midi dans un local de l'asbl Agora.

La grande majorité du public des tables se compose de primo-arrivants adultes s'exprimant déjà en français. D'origine, d'âge, de coutumes, de philosophie, de religion, de sexe et de culture différents, ce public mixte s'essaie au dialogue interculturel. Souvent fragilisés par un parcours de vie difficile, les participants fréquentent les tables pour diverses raisons. Cette activité ne propose pas seulement de répondre à un besoin de pratiquer la langue française mais aussi de se pencher sur les problèmes rencontrés par les participants au quotidien (accès à un statut citoyen, recherche d'emploi, socialisation et compréhension du nouveau milieu social...) et de partager les solutions.

UNE APPROCHE ACTIVE QUI PART DES EXPÉRIENCES

Les thématiques en lien avec le quotidien en Belgique sont abordées par une méthodologie active où les participants construisent, sur base de leurs expériences, le contenu des ateliers. De nombreuses heures de discussions ouvertes sur le vécu des

membres du groupe permettent de dresser un regard sur leur quotidien. Ce qui nous permet de constituer petit à petit une base de données servant de canevas à l'élaboration d'une liste d'interrogations sur une thématique précise. Ensuite, à partir de ces questionnements, nous cherchons, au sein du quartier, des personnes-relais ou expertes qui peuvent nous informer et apporter les réponses à nos questions.

LE LOGEMENT AU CENTRE DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

A quelques mois des élections communales, la thématique choisie par les participants pour le mois d'avril-





© REPORTAGE PHOTO & 74

mai 2012 est le logement, qui se révèle être au cœur des priorités rencontrées par la grande majorité des personnes. Après plusieurs recherches en sous-groupes et des échanges d'expériences, les participants ont décidé d'inviter des personnes-ressources afin de répondre à certaines de leurs questions.

Suite à cette rencontre, le groupe a rédigé une lettre ouverte qui témoigne de leurs réflexions et qui représente un véritable travail de plaidoyer politique en matière de logement pour la Ville de Liège.

En voici le contenu:

«En tant que participants aux Tables de conversation de l'école d'alphabétisation pour adultes Agora, nous avons pu comprendre de façon plus précise la problématique du logement et répondre à certaines de nos questions.

Nous constatons, par notre vécu et notre expérience personnelle, certaines choses que nous ne comprenons pas, et espérons qu'elles s'améliorent dans l'avenir. Après plusieurs heures de partage et de réflexion sur le sujet, il nous a semblé important de noter et d'écrire ces observations afin de pouvoir transmettre notre point de vue sur le sujet.

Nous avons sélectionné quelques points qui nous paraissaient importants:

- Nous sommes surpris qu'il n'y ait pas de mesure de contrôle des prix et de la qualité des habitations privées.
- Le parc locatif à Liège et ses environs nous semble en mauvais état, tant dans le public que dans le privé.

- L'accès à certains outils ou services qui pourraient aider les personnes dans leurs démarches n'est pas encore assez accessible ou pas assez visible.
- Le manque de moyens afin de favoriser les logements pour familles nombreuses.
- L'accès au logement est de plus en plus difficile pour les personnes étrangères, les chômeurs, les personnes dépendant du CPAS ainsi que les jeunes.
- Le public fragilisé socialement est souvent victime de mauvais logement et d'abus dans ce domaine. Nous citons plus particulièrement les primo-arrivants qui en plus d'être totalement perdus risquent d'être exploités et de vivre dans des véritables taudis.
- La lourdeur administrative et l'attente pour accéder à un logement social.
- La difficulté pour beaucoup de personnes étrangères d'éviter les abus de certains propriétaires et de pouvoir, le cas échéant, les poursuivre.
- Le manque de respect de certains locataires tant pour les biens occupés que pour les voisins et l'entourage immédiat.

Nous nous indignons en constatant que, par nos expériences vues et vécues autour de nous, beaucoup de personnes doivent faire preuve de patience et de débrouillardise pour trouver des «trucs et astuces» afin de pouvoir bénéficier de ce qui est primordial pour chaque personne dans ce monde: un logement décent pour pouvoir vivre correctement.»

Au cœur du quartier Saint-Léonard à Liège, l'ASBL Agora contribue à permettre la rencontre des cultures et des humanités. A l'origine association grecque, notre ASBL a peu à peu développé un programme spécifique d'alphabétisation tourné spécialement vers un public allophone et non-scolarisé venant du monde entier. Depuis 2008, l'Agora est reconnue par la Région wallonne comme une OISP (Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle). Les candidats ont l'opportunité d'apprendre à lire et à écrire dans un cadre chaleureux avec la perspective de se plonger plus naturellement en étant mieux armé dans notre société. Sont également organisées des tables de conversation avec de petits groupes plus avancés dans l'apprentissage de la langue afin qu'ils se perfectionnent en débattant et en partant à la découverte de la vie culturelle et économique locale.

ET APRÈS?

Le groupe continue à découvrir et réfléchir sur son environnement. Comme les actions se veulent réfléchies et construites, elles nécessitent alors de prendre du temps pour se construire. La réflexion sur le logement ne se limitera pas à cette lettre. D'autres rencontres sont prévues avec des professionnels du terrain. Une démarche en éducation permanente demande du temps et les nombreux défis devant lesquels se trouvent les participants sont difficiles. Cependant nous espérons dans un avenir proche que notre action aura des répercussions sur d'autres groupes, qui s'essayeront à ce travail citoyen. ■

INFO: AGORA ASBL

73 RUE VIVEGNIS À 4000 LIÈGE

TÉL.: 04/227.21.89

COURRIEL: DB.AGORA@HOTMAIL.COM

CONTACT: PIERRE DE SELLERS (ANIMATEUR)

GSM: 0496/83.17.08

HTTP://MOCLIEGE.BE/ACTIVITES/AGORA

Des activités au CIEP-Luxembourg

MARDIS DE L'ACTUALITÉ À ARLON

«Quel avenir pour les CPAS?»

La conférence de clôture du cycle de conférences sur les communes est centrée sur les CPAS: quel constat sur la situation actuelle? Comment fonctionner normalement avec un budget moindre ou équivalent pour davantage de missions? Face à la crise économique, quels enjeux (sociaux et économiques) pour les CPAS et les communes?

INTERVENANT: PHILIPPE DEFEY, ÉCONOMISTE ET PRÉSIDENT DU CPAS DE NAMUR

DATE: MARDI 29 JANVIER À 19H30

LIEU: CSC D'ARLON RUE P. FERRERO, 1 À 6700 ARLON.

INFOS: JEAN-NICOLAS BURNOTTE - TÉL.: 063/21.87.28.

COURRIEL: JN.BURNOTTE@MOCLUX.BE

CYCLE DE CONFÉRENCES

«FINITUDE DE LA PLANÈTE, LIMITES DE LA VIE: QUELS «AU-DELÀ?»

Cycle de conférences en soirée avec Jean-Claude Brau comme intervenant. Théologien et orateur passionnant, il nous pousse à remettre en question nos certitudes.

Programme:

- mardi 22 janvier:

La mort et son au-delà

La question des limites de la vie, dans le temps et dans l'espace, travaille les individus que nous sommes et les Cultures

- mardi 26 février:

L'économie peut-elle avoir un sens?

Nous avons appris à dissocier nos domaines d'activité: le sens de la vie, c'est l'affaire des religions; l'économie, c'est tout autre chose! Parmi les protestants, des penseurs ont tenté de refaire des liens. La laïcité propose aussi un sens, basé sur le libre arbitre et la raison.

- mardi 26 mars:

Les réponses de l'Islam

L'Islam fait partie de notre univers, par voisinage ou via les médias. Comment cette religion intègre-t-elle la question des limites de la vie et de la planète? Est-ce pour elle une question?

- mardi 23 avril:

La résurrection, une issue aux limites?

Beaucoup trouvent consolation et espérance dans la perspective chrétienne de résurrection. Est-ce une façon d'enjamber les limites, de vivre ces limites?

INFOS PRATIQUES

LIEU: CSC RUE PIETRO FERRERO, 1 À 6700 ARLON À 19H30

CONTACT: MARIE-EVE BAUDRENGHIEN - TÉL.: 063/21.87.33

COURRIEL: ME.BAUDRENGHIEN.MOCLUX@GMAIL.COM

DES CONFÉRENCES LIBR'AGORA À LIBRAMONT

L'UE, cheval de Troie du capitalisme

On reproche souvent à l'Union européenne de ne pas être assez sociale et de favoriser les intérêts des riches. Qu'en est-il exactement?

INTERVENANT: CHRISTOPHE DEGRYSE, CHERCHEUR AU ETUI DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE SYNDICATS (CES)

DATE: JEUDI 17 JANVIER À 19H30

Libéralisations: services privés = privés de services?

La libéralisation a-t-elle engendré une perte en quantité et en qualité des services publics, notamment en zone rurale?

INTERVENANT: ANDRÉ BLAISE, CSC TRANSCOM SECTEUR POSTE

DATE: JEUDI 31 JANVIER À 19H30

Qui est cette haute finance qui nous gouverne?

Plongée dans l'univers assez opaque des pratiques et agissements de la haute finance internationale.

INTERVENANT: NICOLAS BARDOS, PROFESSEUR DE GÉOPOLITIQUE À L'UCL

DATE: JEUDI 21 FÉVRIER À 19H30

La finance alternative, ça existe!

Découvrons les organismes qui mettent en place une autre finance en investissant de l'épargne dans l'humain et le social.

DATE: JEUDI 7 MARS À 19H30

Les économies africaines

Spoliées de leurs immenses ressources naturelles, comment les Africains pratiquent-ils l'économie?

DATE: JEUDI 21 MARS À 19H30

PRATIQUE:

LIEU: CENTRE CULTUREL DE LIBRAMONT (AVENUE DE HOUFFALIZE 56/C À 6800 LIBRAMONT (EN FACE DE L'HÔPITAL))

CONTACTS: JEAN-FRANÇOIS RASSCHAERT - TÉL.: 063/21.87.28.

COURRIEL: JFRASSCHAERT.MOCLUX@GMAIL.COM





Salon de l'énergie à Momignies

Cette année, le Salon de l'Énergie de Momignies s'est tourné tout particulièrement vers des questions d'économies d'énergie dans les bâtiments publics ou privés (rénovation, isolation, ventilation,...), de production d'énergie renouvelable (biomasse, panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, géothermie, éoliennes,...), de mobilité alternative, mais aussi les réductions de CO², l'information sur les démarches administratives et les possibilités de primes.

Un film «Water makes Money» sera projeté au Kursaal, le vendredi 18 janvier 2013 à 20h00, pour lancer la thématique du Salon. Ce documentaire réalisé par Leslie Franke et Herdolor Lorenz nous emmène au cœur des manœuvres des multinationales, comme Veolia et Suez, pour contrôler la filière de l'eau. Le consommateur se retrouve soumis à des intérêts privés qui ne concernent ni sa santé ni l'avenir de la planète. Le film démontre comment les grandes compagnies ont impunément haussé le tarif de l'eau potable. Il a fallu l'acharnement d'un expert-comptable pour mettre au jour les combines qui ont amené les habitants de certaines communes françaises, notamment Bordeaux, à payer leur eau 30 à 40 % plus cher qu'ailleurs. Des bénéfices qui ne sont que rarement réinvestis dans l'entretien ou l'assainissement. ■

INFORMATIONS PRATIQUES:

DATES: DU VENDREDI 1^{ER}

AU DIMANCHE 3 FÉVRIER 2013

LIEU: SALLE DU KURSAAL À MOMIGNIES

ORGANISATEURS: LE SALON EST ORGANISÉ EN PARTENARIAT PAR LE GROUPE ACTION LOCALE DU CIEP-MOC, L'ASBL ECOGES ET LE CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES.

CONTACT: GROUPE ACTION LOCALE MOC-MOMIGNIES - VERMANDERE JOSÉ (PERMANENT CIEP-MOC)

CIEP-MOC CHARLEROI THUIN

BOULEVARD TIROU 167 6000 CHARLEROI

TEL.: 071/312256 - GSM: 0495/281684

COURRIEL: JOSE.VERMANDERE@MOC-CT.BE

Eduquer en situation d'immigration

À Bruxelles comme en Wallonie, dans les zones rurales comme dans les centres urbains, des familles d'origine immigrée vivent à nos côtés. Confrontés à la culture et la société d'adoption, les parents venus d'ailleurs éduquent leurs enfants dans un contexte souvent bien différent de celui dont ils sont issus. Les changements et les ruptures consécutives à l'immigration, l'écart entre la culture d'origine et la culture belge sont sources de violences symboliques qui affectent notamment les parents dans leur métier d'éducateurs.

Pour aider ces parents, de nombreuses initiatives de «soutien à la parentalité» ont été mises sur pied. Elles sont très variées pour répondre à la complexité des situations. Quelles visions de l'éducation sous-tendent ces projets? Quels écueils guettent les professionnels qui accompagnent des familles immigrées? À quels défis faut-il être attentif pour

soutenir réellement les parents dans leur projet éducatif et pour construire un meilleur vivre ensemble? Depuis quelques années, le CEFOC développe aussi, dans plusieurs villes de Wallonie et à Bruxelles, des groupes de formation en Éducation permanente à destination de parents, notamment issus de l'immigration. Fort de ces expériences de terrain et des actions menées en région, Vanessa Della Piana et une équipe de formateurs du Cefoc proposent, dans la publication «Eduquer en situation d'immigration», une analyse et un regard critiques sur les enjeux auxquels sont confrontés les professionnels, formateurs et travailleurs sociaux, qui mènent des actions pour, par et avec ces parents. ■

POUR SE PROCURER

«ÉDUCER EN SITUATION D'IMMIGRATION»:

CEFOC-SECÉTARIAT, RUE SAINT-NICOLAS, 84 À 5000 NAMUR

TÉL. OU FAX: 081/23.15.22

COURRIEL: INFO@CEFOC.BE WWW.CEFOC.BE



© REPORTAGE PHOTO & 74

Bruxelles au travail

Images et récits des années '90

L'actuelle exposition de La Fonderie se centre sur «*Bruxelles au travail - Images et récits des années '90*». Elle invite à réfléchir aux rapports au travail mais également à prendre en compte l'évolution du monde du travail depuis ces 20 dernières années.

Dans les années '90, La Fonderie a réalisé plusieurs milliers de photographies d'entreprises, d'usines, d'ateliers ou de magasins dans des secteurs bruxellois les plus divers. L'exposition «*Bruxelles au travail - Images et récits des années '90*» présente une sélection de quelques 150 clichés récemment numérisés. La scénographie favorise l'émergence d'accroches thématiques ou émotionnelles. Ces clichés témoignent de l'évolution récente du monde du travail dans la capitale et notamment de la disparition de certains domaines d'activités ou de leur adaptation à de nouveaux contextes. Ils donnent à voir tant des atmosphères que des détails. Souvent insolites, parfois cocasses, ces images dévoilent un Bruxelles méconnu, quelquefois ou-

blié, alors qu'elles n'ont pas deux décennies. Les activités tertiaires ont aujourd'hui compensé économiquement la disparition de la plus grande partie de la production industrielle de la ville en transformant non seulement l'aspect physique de la capitale mais aussi sa structure d'emploi. Bruxelles, tout à la fois source de richesse et lieu de pauvreté au chômage croissant, voit aujourd'hui s'agrandir le clivage entre les travailleurs peu qualifiés et ceux spécialisés. Panoramas, vues moyennes ou gros plans constituent des séries d'images qui, juxtaposées, incitent le visiteur à créer des enchaînements temporels et narratifs.

«*Bruxelles au travail*» ne se veut pas une exposition archéologique. Bien au contraire, elle voudrait aider le visiteur à s'interroger sur la notion même de travail qui nous concerne tous. La place qu'elle prend dans notre emploi du temps quotidien, est loin d'être anecdotique! Que représente cette notion aujourd'hui? Un simple moyen de subsistance, une réalisation de soi ou une source de

peine quotidienne, voire une souffrance dans l'absence d'emploi? Qu'est-ce qui se cache derrière la valeur travail et quelle en est notre mémoire? Cette exposition se propose de nous permettre de réfléchir à nos conceptions autour de nos rapports complexes et variés au travail et de repenser nos souvenirs professionnels.

Dans le cadre de l'exposition, une série de témoignages oraux de travailleurs recueillis par la Fonderie pendant trente ans ainsi que, en parallèle, la capture, via une webcam, de témoignages des visiteurs qui le souhaitent, permettent de prolonger l'expérience de l'exposition et de partager des expériences, des savoir-faire, des anecdotes, des souvenirs heureux ou difficiles.

DES CONFÉRENCES ET ANIMATIONS AUTOUR DU TRAVAIL

En parallèle et dans le prolongement de cette exposition temporaire, un programme d'activités (conférences, rencontres, projections de documentaires) et une série d'animations à destination des publics d'alphabétisation ou scolaire et socioprofessionnel, sont proposées autour du travail. Avec en filigrane l'évolution socio-économique de la ville, les animations proposées dans le cadre de l'exposition associent plusieurs angles d'approche.

Des spécialistes aborderont la notion de travail sous ses aspects historiques, psychologiques ou sociologiques, lors de ces conférences. Une série de documentaires est également programmée, avec notamment la projection en présence des réalisateurs de «*Geste ordinaire*», et de «*Tant que chanteront les constructeurs de navires: Ivresse!*». ■

INFORMATIONS PRATIQUES:

LIEU: LA FONDERIE (RUE RANSFORT 27 A 1080 MOLENBEEK) TÉL.: 02/410.99.50 WWW.LAFONDERIE.BE/FR/MUSEE/BRUXELLES-AU-TRAVAIL.HTML

DATES: JUSQU'AU 23 MARS 2013

DU MARDI AU VENDREDI, DE 10H À 17H. LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS, DE 14H À 17H. PRIX D'ENTRÉE: 4,00 €, 2,00 € OU 1,25 € (ARTICLE 27). GRATUIT CHAQUE PREMIER DIMANCHE DU MOIS.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS: WWW.LAFONDERIE.BE





Dates à épingler

5^E ÉDITION DU FESTIVAL VIVRE DEBOUT

Le thème est «Vivre debout maintenant et autrement» avec un regard sur les alternatives au modèle dominant.

DATES: DU 8 AU 10 MARS 2013

LIEU: FOYER CULTUREL DE PERWEZ

INFO ET PROGRAMME: WWW.VIVREDEBOUT.BE

UN PERSONNEL ADMINISTRATIF AU CŒUR DE SON ASSOCIATION

«Comment intégrer le personnel administratif dans le projet politique de l'association» Prendre conscience de la particularité de sa fonction et de se donner la possibilité d'agir sur son métier; (re)construire une identité professionnelle; mieux comprendre les rouages de son organisation; communiquer efficacement dans l'association; se positionner personnellement par rapport au projet.

LIEUX ET DATES:

A BRUXELLES: LES 5, 26 FÉVRIER ET 5 MARS 2013 DE 9H00 À 16H00

AÉROPOLIS, CHAUSSÉE DE HAECHT, 579 - 1030 BRUXELLES

A NAMUR: LES 7, 14, 28 MAI 2013 DE 9H00 À 16H00

NAMUR-MOC - PLACE L'ILON, 17 - 5000 NAMUR

INSCRIPTION: LAURENCE COULON

A.P.E.F QUAI DU COMMERCE, 48 À 1000 BRUXELLES - FAX: 02/227.59.79

COURRIEL: FORMATION@APEFASBL.ORG

SEMAINE SOCIALE WALLONIE-BRUXELLES DU MOC 2013

Cette année, la Semaine sociale Wallonie-Bruxelles se centrera sur la co-existence de communautés ethnoculturelles sur un même territoire avec comme fil rouge deux questions principales:

- Comment lutter contre les discriminations qui existent en matière d'emploi, de logement, de scolarité?
- Comment améliorer le mieux vivre ensemble?

DATES: LES JEUDI 11 ET VENDREDI 12 AVRIL 2013

LIEU: CEME (CENTRE CHARLEROI ESPACE MEETING EUROPÉEN) RUE DES FRANÇAIS, 141 6020 CHARLEROI

INFO ET PROGRAMME: MOC-CIEP WWW.MOC.BE

JOURNÉE D'ÉTUDES D'ACTUALITÉ POLITIQUE DU CIEP

DATE: 8 MARS 2013

LIEU: INSTITUT CARDIJN À LOUVAIN-LA-NEUVE

INFO ET PROGRAMME: WWW.CIEP.BE

FOPES:

UN MASTER UNIVERSITAIRE POUR ADULTES À BRUXELLES, LIÈGE ET À CHARLEROI

Séances d'information pour les candidats aux groupes 2013

LIEUX ET DATES:

• A BRUXELLES:

LIEU: MOC, RUE PLETINCKX, 19 - SALLE 3 (1000 BRUXELLES)

DATES: LUNDI 21 JANVIER À 20 H

ET MERCREDI 20 FÉVRIER À 20 H

LIEU: UCL-LOUVAIN-EN-WOLUWE JARDIN

MARTIN V, 42 - SALLE 42C (1200 WOLUWÉ)

DATE: SAMEDI 23 MARS À 10 H

• A LIÈGE:

LIEU: MOC, RUE SAINT-GILLES, 29 (4000 LIÈGE)

DATES: JEUDI 28 FÉVRIER À 17 H 30 ET LUNDI

25 MARS À 18 H 30

• A CHARLEROI:

LIEU: MAISON LEMAITRE, 6 BOULEVARD DEVREUX (6000 CHARLEROI)

DATES: SAMEDI 26 JANVIER 2013 À 10 H 30,

MARDI 26 FÉVRIER 2013 À 18 H 30

ET SAMEDI 23 MARS 2013 À 10 H 30

INFORMATIONS: SECRÉTARIAT FOPES

GISÈLE EVRARD - TÉL.: 010/47 39 08

COURRIEL: GISELE.EVRARD@UCLouvain.be

WWW.UCLouvain.be/OPES

Adresses des centres régionaux du CIEP

BRABANT WALLON

boulevard Fleur de Lys, 25
1400 Nivelles
067/21.89.91

BRUXELLES

rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
02/557.88.35

CHARLEROI - THUIN

boulevard Tirou, 167 - 6000 Charleroi
071/31.22.56

DINANT - PHILIPPEVILLE

rue E. Dinot, 21/Bte 6 - 5590 Ciney
083/21.24.51

HAINAUT CENTRE

La Louvière:

rue du Marché, 6 - 7100 La Louvière
064/23.80.20

Mons:

rue Marguerite Bervoets, 10 - 7000 Mons
065/35.39.63

HAINAUT OCCIDENTAL

Tournai:

av. des Etats-Unis, 10 Bte 8
7500 Tournai
069/88.07.64

Ath:

rue de Gand, 28 - 7800 Ath
068/84.34.31

Mouscron:

rue St-Pierre, 52 - 7700 Mouscron
056/33.48.68

LIÈGE-HUY-WAREMME

Liège:

rue St-Gilles, 29 - 4000 Liège
04/232.61.61

Huy:

av. Albert 1er, 6 - 4500 Huy
085/21.11.33

LUXEMBOURG

rue des Déportés, 39 - 6700 Arlon
063/21.87.33

NAMUR

place l'Ilon, 17 - 5000 Namur
081/22.68.71

VERVIERS

rue du Centre, 81 - 4800 Verviers
087/33.77.07

CANTONS DE L'EST

VHS - Rotenbergplatz, 19
4700 Eupen
087/59.46.30





Le Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC (CIEP), est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative notamment à travers l'ISCO.

L'éducation permanente est notre quotidien, la formation notre spécialité.

Contact:

Centre d'Information et d'Education Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579
1030 Bruxelles
Tél.: 02/246.38.41-42-43
Fax: 02/246.38.25
Courriel: communautaire@ciep.be



Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

